

Avenir Education Environnement Suisse

La contribution de l'éducation à l'environnement au développement durable

Les points de vue et conclusions publiés dans la série «Etudes + rapports» de la CDIP ont été formulés par des expertes et experts et ne doivent pas être considérés comme une prise de position des organes de la CDIP.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
(CDIP)
Berne 2002

Le projet présenté ici et la publication de ce rapport ont pu se réaliser grâce au travail largement bénévole des membres du groupe de projet, grâce à des contributions financières du Secrétariat général de la CDIP et de la Bildungsplanung Zentralschweiz et avec le soutien des partenaires financiers de la FEE/SUB. Nous les remercions tous et toutes de leur aide.

Responsabilité du texte:

Groupe de projet Avenir Education Environnement Suisse (voir annexe 1). Les textes ont été initialement rédigés par les responsables des groupes de travail et par des membres du groupe de pilotage.

Rédaction:

Armin Gretler, Ursula Mauch, Hans C. Salzmann, Willi Stadelmann,
avec la participation de Beat Bucher, Matthias Diener, Dominique Högger, Rita Jost
(consultante)

Editeur:

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Traduction:

Martine Besse, Marianne Enckell, François Godi, Christine Pittet

Titre de l'édition allemande:

Zukunft Umwelt Bildung Schweiz

© Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)



Commandes:

Secrétariat CDIP, Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne

Impression:

Schüler SA, Bienne

Table des matières

Introduction	5
Résumé	7
1 Avenir Education Environnement Suisse	8
Brève description du projet	
2 Le développement de la future éducation à l'environnement	11
Situation actuelle	11
2.1 Une société en mutation	11
2.2 Histoire de l'éducation à l'environnement en Suisse	12
2.3 Le changement de paradigme de l'éducation à l'environnement	14
2.4 Education à l'environnement et développement durable	20
3 L'éducation à l'environnement aux différents niveaux de formation	
Analyse de la situation, objectifs de développement, recommandations	22
3.1 Ensemble des degrés d'enseignement	22
3.2 Ecole obligatoire	28
3.3 Formation professionnelle et écoles de maturité	33
3.4 Formation dans les hautes écoles et les universités	37
3.5 Formation continue	40
3.6 Les recommandations dans leur ensemble	42
4 Des recommandations à la mise en œuvre	46
Propositions d'action concrète	46
4.1 Démarche générale	46
4.2 Propositions pratiques de mise en œuvre	46
4.3 Ensemble des propositions pratiques	74
Annexes	77
1 Participantes et participants au projet	79
2 Le système d'enseignement en Suisse	81
3 Education à l'environnement en Suisse: organisations responsables et acteurs	82
4 L'éducation à l'environnement liée à la nature	84
5 Bibliographie et ressources	86
6 Hearings	93
7 Glossaire	98

Introduction

L'éducation à l'environnement est apparue sur le devant de la scène dans les années 1970. La Confédération lui a rapidement accordé son soutien. En 1988, la CDIP approuvait une «Déclaration concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles suisses», qui définissait des principes à ce sujet.

La situation a bien évolué depuis lors. L'éducation à l'environnement s'est développée, elle a changé de nature. Il ne s'agit plus seulement d'un remède proposé par les milieux écologistes pour sauver la planète Terre. L'éducation à l'environnement fait partie de la formation actuelle des jeunes gens, pour qu'ils soient aptes à préparer leur avenir, malgré des ressources toujours plus limitées et des besoins croissants, avec les six milliards et plus d'êtres humains que compte la planète. L'éducation à l'environnement n'est pas un luxe, mais une nécessité. C'est une confrontation avec les questions actuelles de nos sociétés. C'est un pilier de la réalisation du développement durable.

Les responsables politiques ont eux aussi reconnu que de nouvelles qualifications sont nécessaires pour ne pas être dépassés par la rapidité des événements. La mondialisation ne concerne pas seulement les relations commerciales et les flux de marchandises, mais aussi le climat mondial, la biodiversité à l'échelle de la planète, l'accès à l'eau potable pour tous. Il est donc temps que l'éducation à l'environnement sorte de son recouin et devienne une partie essentielle de l'éducation. Le présent rapport ne se borne pas à analyser des situations, à formuler des thèses et à proposer des recommandations, mais il décrit aussi concrètement comment l'éducation à l'environnement peut s'intégrer à tous les niveaux de la formation et ce que peuvent y apporter les divers acteurs: en cela, il constitue un document utile pour toute la Suisse, une base conceptuelle solide et largement étayée aussi pour la planification de l'enseignement.

Voilà pourquoi nous saluons la vue d'ensemble présentée dans ce rapport. La Fondation suisse d'Education pour l'Environnement a bien compris que ce ne sont pas seulement les organisations en faveur de l'environnement qui portent la responsabilité de l'éducation à l'environnement, mais que les représentants du monde de l'éducation doivent y être associés de plus en plus étroitement. En effet, l'éducation à l'environnement ne pourra pas prendre racine si elle n'est pas prise en charge et intégrée aux intérêts de la politique, de la culture et de la société. Il en va de même pour d'autres préoccupations existentielles, et on conçoit donc aisément la nécessité d'une coopération étroite et d'un travail commun des organisations actives dans l'environnement, la santé et l'éducation dans une perspective globale.

Ce n'est que si nous travaillons tous ensemble que la voie proposée pourra être suivie et l'objectif atteint. L'OFEFP et la CDIP co-signent cette introduction pour signifier la nécessité d'une coopération entre la Confédération et les cantons, entre l'éducation et la politique, co-responsables de l'éducation à l'environnement.

Si l'éducation à l'environnement entre dans le nouveau siècle avec des conceptions et des perspectives claires, c'est grâce au groupe qui s'est chargé du projet Avenir

Education Environnement Suisse, sur l'initiative de la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement. Nous souhaitons au projet plein succès dans sa réalisation, et aux personnes qui y ont participé suffisamment de souffle pour transformer leurs perspectives visionnaires en réalité vécue.

Hans Ambühl
Secrétaire général de la Conférence suisse
des directeurs cantonaux
de l'instruction publique CDIP

Philippe Roch
Directeur de l'Office fédéral
de l'environnement, des forêts
et du paysage OFEFP

Berne, août 2001

Résumé

Le rapport Avenir Education Environnement Suisse propose pour la première fois une stratégie d'éducation à l'environnement pour l'ensemble du pays. Dans notre époque de changement, ce rapport entend montrer des voies, susciter la discussion, introduire des perspectives. Celles et ceux qui travaillent dans les domaines de l'éducation ou de l'environnement et y ont des responsabilités trouveront là matière à réflexion et à action.

Des vues plus larges

L'éducation à l'environnement est en train de changer: d'un enseignement et d'un apprentissage limités à la nature et aux comportements individuels, elle passe à une confrontation concrète et durable à l'environnement, sous ses aspects économiques, sociaux et éthiques autant qu'écologiques. Cet environnement réel représente un champ idéal, mais complexe, d'apprentissage de l'action autonome et responsable dans un monde complexe. L'éducation à l'environnement de l'avenir s'oriente dans le sens du développement durable, qui permet de couvrir nos besoins actuels et de garantir que les générations futures pourront elles aussi couvrir leurs besoins.

Nouvelles perspectives

L'éducation à l'environnement fait partie intégrante de l'éducation générale, de l'école enfantine à l'âge adulte. Elle doit s'intégrer de manière pluridisciplinaire aux programmes et les enrichir. Elle lie l'apprentissage à la vie et à l'expérience. Elle peut en outre proposer aux enseignantes et enseignants de nouvelles formes d'enseignement.

Le rapport offre dans ce sens un catalogue de recommandations pour chacun des niveaux d'enseignement (école publique, écoles de maturité et professionnelles, universités et formation d'adultes). Ces recommandations visent à ce que l'éducation à l'environnement trouve sa place et que ses avantages soient pris en compte dans les plans d'études, dans la formation professionnelle et permanente des enseignantes et enseignants, comme matière d'examen, comme critère de qualité des diplômes et comme sujet de recherche.

Vers la réalisation

Le groupe de projet (y compris les expertes et experts), composé de trente-sept personnes provenant de tous les secteurs de l'éducation, ne formule pas seulement des recommandations, il entend aussi être co-responsable de leur réalisation. Sa première contribution consiste en 22 projets sommaires pour la mise en œuvre des recommandations. L'éventail des propositions va de la mise à jour des vues sur l'éducation à l'environnement auprès des instances politiques jusqu'à l'élaboration de modules pour la formation d'adultes.

1 Avenir Education Environnement Suisse

Brève description du projet

L'éducation à l'environnement a pris son essor il y a 25 ans et a commencé à devenir une branche autonome. Depuis lors, bien des choses ont changé. Lorsque des changements se produisent, il faut redéfinir les orientations. Cela vaut aussi pour l'éducation à l'environnement.

Objectif du projet

Le dernier texte de base proposant un développement de l'éducation à l'environnement se limitait aux écoles et date d'il y a treize ans: il s'agit du rapport «Education à l'environnement dans les écoles suisses» et des recommandations de la CDIP de 1988 (voir chapitre 3.2). Depuis cette date, aucun travail n'a été mené pour permettre une vue d'ensemble des multiples plans, exigences et projets de l'éducation à l'environnement.

Le projet Avenir Education Environnement Suisse souhaite faire un pas dans cette direction. Il ne s'agit pas de poser des bases théoriques ni d'épuiser le sujet, mais de faire des propositions pragmatiques et réalisables. Le projet souhaite mettre en train des débats, susciter des réflexions, donner des impulsions et déclencher des évolutions. Le présent rapport, résultat d'une première étape, souhaite être un instrument de travail utile aux personnes responsables. Il ne marque pas un point final mais un point de départ vers une nouvelle évolution, si possible coordonnée, de l'éducation à l'environnement qui doit devenir un facteur essentiel et pratique de la mise en œuvre de tout le mandat en faveur d'un développement durable de notre milieu et de notre environnement en Suisse.

Participants

En général, «l'offre» des spécialistes de l'éducation à l'environnement s'adresse aux «usagers» potentiels. C'est délibérément que nous avons choisi la stratégie inverse. Les experts en éducation doivent dire clairement ce qu'ils attendent de l'éducation à l'environnement. Plus de 35 personnes représentant des milieux de la formation ou intéressées par la formation ont collaboré à ce projet. Elles se sont constituées en groupes de travail et ont élaboré le rapport. La plénière a ensuite discuté les résultats et les a enfin adoptés (la liste des participants figure en annexe 1). Dès le début, nous avons cherché le soutien de partenaires importants, comme le Secrétariat de la CDIP-CH et la «Fachstellenkonferenz Umweltbildung», l'organe de coordination des responsables de l'éducation à l'environnement.

Points forts et public cible

Jusqu'à ce jour, l'éducation à l'environnement a surtout mis l'accent sur l'éducation scolaire. Cela marque aussi le présent rapport. Mais on a réfléchi à tous les niveaux de formation, et des réflexions et des propositions sont avancées pour chacun d'entre eux.

Les résultats du projet et du rapport s'adressent donc en premier lieu aux organisations et aux personnes suivantes:

- porteurs du projet
- responsables politiques de l'éducation
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP
- administration de l'instruction publique dans les cantons et dans les communes
- offices fédéraux concernés par l'éducation ou l'environnement (l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP; l'Office fédéral de l'éducation et de la science OFES; l'Office fédéral de la culture OFC; l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT; la Direction du développement et de la coopération DDC, l'Office fédéral du développement territorial ODT et d'autres)
- recherche pédagogique (universités, hautes écoles pédagogiques, instituts de recherche pédagogique, instituts privés)
- associations d'enseignantes et enseignants et de formation (Syndicat des enseignants romands SER, Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisses LCH, Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants SSFE, Conférence suisse des responsables de la formation continue des enseignantes et enseignants CSFCE, Société suisse pour la recherche en éducation SSRE, etc.)
- services et personnes responsables de l'éducation à l'environnement dans les organisations publiques et privées
- professionnels de la protection de l'environnement
- professionnels des médias
- milieux économiques concernés par l'éducation ou l'environnement
- acteurs mentionnés et interpellés dans ce rapport.

Déroulement du projet, méthode de travail

C'est la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE/SUB qui a pris l'initiative de ce projet. L'organisation et le déroulement du projet ont été confiés à un groupe de pilotage composé de représentantes et représentants expérimentés de l'éducation et du monde politique (voir annexe 1). La discussion de fond et l'élaboration de ses résultats se sont déroulées en plénière lors de trois séminaires d'une journée chacun. Les bases de discussion pour ces séminaires avaient été préparées dans des groupes de travail qui se sont adjoint des expertes et experts, et qui se sont réunis entre les séminaires. Des spécialistes de l'éducation à l'environnement ont enfin donné leur avis sur le projet de rapport au cours de trois hearings. Le secrétariat du projet a été assumé par la FEE.

Résultats

Le présent rapport propose pour la première fois une stratégie nationale d'éducation à l'environnement. Pour chacun des quatre secteurs: éducation de base, formation professionnelle/écoles de maturité, hautes écoles et universités, formation des adultes/formation continue, la situation actuelle fait l'objet d'une évaluation et le développement sou-

haitable est esquissé. Les recommandations principales sont tirées de ce travail qu'elles synthétisent. Dans la partie concernant la mise en œuvre, des projets concrets sont proposés qui devraient permettre de traduire dans la pratique l'évolution esquissée ou de la soutenir.

Les déclarations et recommandations du rapport s'appuient essentiellement sur l'expérience des participantes et participants, sur les connaissances expérimentales de spécialistes de l'éducation à l'environnement, et partiellement sur des résultats de recherches (voir la bibliographie, annexe 5). C'est pourquoi les recommandations et propositions seront lues surtout comme des idées directrices politiques, dont la traduction pratique correcte devra être réalisée sous le contrôle de spécialistes en éducation à l'environnement.

L'éducation à l'environnement occupe une place différente suivant le degré de formation. Par ailleurs, les groupes de travail n'ont pas tous utilisé les mêmes méthodes. Cela entraîne donc des différences dans la manière de présenter les résultats. Différences que nous avons délibérément laissé subsister pour refléter les expériences vécues.

2 Le développement de la future éducation à l'environnement

Situation actuelle

Ce chapitre présente un panorama des trente dernières années d'éducation à l'environnement en Suisse. Compte tenu de l'impact des changements sociaux sur l'éducation à l'environnement, il présente cette période en trois étapes distinctes et articulées. L'évolution en cours dans l'éducation à l'environnement est comprise comme un changement de paradigme. Le nouveau paradigme – l'éducation à l'environnement est une tâche éducative complexe, exigeant un fonctionnement en réseau, qui vise à parvenir à une société durable – est ensuite exprimé sous la forme de douze thèses. Le chapitre examine enfin la position de l'éducation à l'environnement par rapport à la notion du développement durable.

2.1 Une société en mutation

La société passe par des changements qui n'ont jamais été aussi rapides et d'une telle ampleur. Il ne s'agit pas d'en faire une description exhaustive. Mais certains d'entre eux revêtent une importance particulière pour l'éducation à l'environnement.

Changements sociaux et technologiques

Les processus de changement les plus importants tiennent semble-t-il aux techniques de communication (la société de l'information) et à la mondialisation. Le secteur privé et l'économie se renforcent aux dépens du secteur public et du pouvoir politique. Dans les deux cas, les conséquences sont imprévisibles. Ces changements éveillent à la fois des espoirs et des craintes, influençant fortement les comportements. Les tensions dues aux déséquilibres dans l'évolution technique, culturelle et biologique se font sentir dans la vie de chacun. La complexité croissante et l'absence de solutions univoques rendent aussi plus difficile d'y voir clair dans les questions de l'environnement.

Changement des valeurs

Les changements sociaux complexes et la restructuration du monde intervenue depuis la fin de la «guerre froide» suscitent une perte d'orientation. Des efforts supplémentaires et la réorientation des valeurs constituent le nouveau défi et impliquent de plus grands besoins de sécurité. Les valeurs matérielles et la société de consommation qui les traduit en sortent gagnantes, de même que les propositions de solutions simplistes. Les valeurs «idéalistes» immatérielles comme la solidarité, la modestie, le respect, les visions à long terme, la lenteur sont peu à la mode. L'économie prend le pas sur la culture. Par ailleurs coexistent des valeurs qui s'excluaient naguère les unes les autres: c'est le règne du pluralisme des valeurs.

Importance de la protection de l'environnement

L'environnement et la protection de l'environnement sont principalement reconnus comme des valeurs positives. Mais la controverse porte sur ce qu'on entend par qualité de l'environnement. Apparemment, ces questions préoccupent moins les gens qu'il y a quelques années. Les connaissances sur l'environnement et la sensibilité écologique sont répandues, mais pas les comportements qui devraient en découler. Les questions d'environnement ont perdu l'attrait de la nouveauté et l'aiguillon de la menace, elles sont devenues pain quotidien. Exagérations (scénarios catastrophe) et prévisions erronées (épuisement des ressources, mort des forêts) ont conduit à des attitudes largement critiques, auxquelles l'éducation à l'environnement est elle aussi confrontée. Quelles menaces pèsent sur l'environnement, quelle protection est nécessaire, ces questions ne peuvent plus aujourd'hui avoir de réponse que subjective.

Le développement durable

Depuis la Conférence de l'ONU à Rio en 1992, les notions de «durabilité» et de «développement durable» sont devenues des termes de référence. On ne sait pas vraiment bien ce que recouvrent ces notions à la mode, et déjà elles montrent des signes d'usure. Mais la notion de durabilité permet de relier tous les besoins de l'environnement, de la société et de l'économie, si bien qu'elle est assez aisée à adopter. Le chapitre 2.4 examine le sens du développement durable pour l'éducation à l'environnement.

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

(Rapport de la commission Brundtland, 1987)

2.2 Histoire de l'éducation à l'environnement en Suisse

L'éducation à l'environnement traditionnelle s'est développée au cours des années 1970. Elle se basait sur l'éducation à la protection de la nature et du patrimoine, qui remonte à 1910 environ (fondation de la Ligue suisse pour la protection de la nature, 1914). À l'époque, des professeurs de biologie et d'autres personnes engagées dans la protection de la nature écrivirent plusieurs articles sur les tâches de l'école en matière de protection de la nature (voir Kyburz-Graber et al. 2001). Le développement de l'éducation à l'environnement a reposé dans une large mesure sur cette tradition.

Dressant un tableau général, Nagel (1998) a défini trois «générations» de l'éducation scolaire à l'environnement en Suisse. On peut les présenter selon les étapes suivantes (que nous avons légèrement amendées), du point de vue de son évolution pédagogique et de son évolution politique.

L'évolution du contenu et de la pédagogie

1^{re} étape: Education à la protection de la nature et de l'environnement (années 1970)

La protection de la nature et de l'environnement passe dans l'opinion publique (avec les publications du Club de Rome, la Première Conférence de l'environnement à Stockholm en 1972, etc.). Des pédagogues «sensibilisés à l'environnement» ainsi que des «écolos engagés dans l'éducation» élaborent des méthodes et des instruments didactiques pour l'enseignement de la protection de la nature et de l'environnement. Les questions centrales sont la transmission des connaissances, le comportement personnel, la méthode de la biologie de terrain. En 1977 a eu lieu à Tbilissi la Conférence de l'UNESCO sur l'éducation à l'environnement, qui a adopté des recommandations pour l'éducation à l'environnement. Par la suite, les questions de l'environnement social et construit ont de plus en plus été associées à la stricte protection de la nature.

2^e étape: Apprentissage de l'environnement par le vécu (années 1980)

Plusieurs universités proposent une didactique de l'écologie générale. Au centre de cette didactique, l'enseignement par projet sert de cadre à l'expérience («vivre la nature») et à un apprentissage actif de l'environnement. Ces questions réunissent des personnes engagées dans la protection de l'environnement et dans la réforme de l'école. L'offre est souvent appuyée par des campagnes pionnières scolaires et des offres provenant d'organisations privées en faveur de l'environnement; s'y ajoutent quelques petites offres et initiatives plus ciblées.

3^e étape: Apprentissage pour une société durable (années 1990)

La discussion sur «l'écologie» abandonne la «niche biologique» pour se tourner vers les règles sociales et les conditions économiques générales qui sont à la base des problèmes de l'environnement. L'éducation à l'environnement devient une «formation socio-écologique à l'environnement» (Kyburz-Graber et al. 1997). Les questions centrales sont le travail dans la communauté scolaire et l'ouverture des écoles («community education»). Depuis le milieu de la décennie, le rôle de la formation dans «l'apprentissage en vue d'une société durable» est de plus en plus discuté, jusqu'ici toutefois sans effets notables.

L'évolution politique et organisationnelle

de l'éducation à l'environnement s'inscrit dans ces trois étapes de la manière suivante:

1^{re} étape: Les organisations privées font œuvre de pionnier

L'éducation à l'environnement est d'abord l'œuvre d'organisations privées en faveur de la nature et de l'environnement. Les centres du WWF et de la Ligue pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura) sont parmi les pionniers en Europe continentale. L'engagement du monde associatif (ONG) se poursuit encore aujourd'hui.

2^e étape: Les pouvoirs publics offrent leur soutien

Les organes publics responsables de l'environnement s'associent rapidement à cet enjeu. Au niveau fédéral, c'est l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage OFEFP(anciennement Office fédéral de l'environnement, OFE) qui est quasiment le seul organe compétent, faute d'un «ministère» national de l'éducation. Les organismes officiels de l'instruction publique réagissent relativement tard: c'est en 1988 que la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) prend position, avec sa «Déclaration concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles», et qu'elle délègue cette responsabilité aux cantons. Les questions d'éducation à l'environnement sont généralement bien prises en compte dans les nombreuses révisions en cours des programmes scolaires. La formation continue des enseignantes et enseignants offre régulièrement des programmes portant sur l'environnement.

3^e étape: L'élargissement et la mise en réseau progressent lentement

Les réactions des cantons varient beaucoup. Les premiers à établir des organes permanents (Fachstellen) pour l'éducation à l'environnement sont la Thurgovie, le canton de Zurich et l'Argovie. D'autres cantons et villes prennent la relève, en créant des services ou des commissions, en nommant des responsables ou en élaborant de grands projets (Saint-Gall, Lucerne, ville de Zurich, Soleure, Grisons, Appenzell Rh.-Ext., Uri). La CDIPet ses quatre conférences régionales s'engagent ponctuellement en mettant sur pied une série de Journées nationales pour l'éducation à l'environnement (1988–1996). Des branches économiques, comme la sylviculture et l'agriculture, commencent de leur côté à se sensibiliser à l'éducation à l'environnement. Contrairement à d'autres pays européens, les milieux de la société civile et de la politique (de l'éducation) réagissent de manière très discrète aux propositions de la Conférence des Nations Unies de Rio en 1992. C'est seulement vers la fin de la décennie que les projets d'«Agenda 21 locaux» permettent d'introduire cette thématique dans le débat public. Sous leur influence, un rapprochement, voire un partenariat entre des institutions concernées par l'éducation à l'environnement, l'éducation au développement et l'éducation à la santé commencent à se dessiner. Au niveau de la Confédération, en sus de l'OFEFP, on constate que les questions d'environnement et d'éducation à l'environnement préoccupent de plus en plus la DDC (Direction du développement et de la coopération) et l'OFSP (Office fédéral de la santé publique).

2.3 Le changement de paradigme de l'éducation à l'environnement

Avec une éducation à l'environnement portant essentiellement sur la prise de conscience et le comportement responsable des individus, on espérait, jusque dans les années 1990, apporter une solution aux problèmes de l'environnement; l'opinion générale était en effet que la transmission des savoirs allait mener immédiatement à des changements d'opinion et à des comportements conscients.

Au début des années 1990, la recherche interdisciplinaire sur l'environnement se développa et intégra la notion de «développement durable». En 1993 débute en Suisse le Programme national de recherche Environnement du Fonds national. La recherche en sciences sociales prit alors une plus grande importance. Des recherches en psychologie, en pédagogie, en sociologie, en économie, en science politique et en éthique contribuèrent à faire accepter que les questions de l'environnement et leurs solutions constituent un ensemble complexe de facteurs divers. Cela a aussi eu des effets sur la notion d'éducation à l'environnement, mais les milieux qui s'occupent d'éducation à l'environnement furent d'abord hésitants à reconnaître cette situation (voir de Haan et Kuckartz 1996). En raison du pluralisme des valeurs et des rapides changements socio-économiques, l'éducation dans les écoles se mit à douter dans les années 1990 de parvenir à remplir ses tâches éducatives modernes avec des recettes pédagogiques simples. Cela impliquait aussi des effets pour l'éducation à l'environnement. Les questions d'environnement ont certes été intégrées à la plupart des plans d'études, mais en pratique les enseignantes et enseignants conservaient de grandes incertitudes et des réserves sur les approches traditionnelles de l'éducation à l'environnement (voir Kyburz-Graber et al. 1995, 1997).

Face à cette évolution, on peut aujourd'hui parler d'un changement nécessaire de paradigme, qui est déjà en train de s'opérer. Cela signifie une vision radicalement nouvelle des choses. On peut évidemment se demander si l'évolution doit être interprétée plutôt comme un processus continu ou comme un saut, impliquant un changement de paradigme. En définissant l'évolution comme un changement de paradigme, nous voulons donner un signal:

- L'éducation à l'environnement doit trouver une nouvelle orientation dans le processus social de développement durable et dans le domaine de la formation en général;
- elle doit intégrer les nouvelles connaissances acquises par la recherche environnementale et pédagogique;
- elle n'est absolument plus la tâche des seules sciences naturelles;
- toutes les disciplines doivent y prendre une part importante.

Le tableau suivant compare l'éducation traditionnelle à l'environnement, jusqu'au début des années 1990, et le nouveau paradigme. Cette comparaison est nécessairement quelque peu simplifiée. On lira le tableau sans déprécier les seules caractéristiques de l'éducation traditionnelle à l'environnement, mais en les intégrant à une compréhension plus globale de l'éducation à l'environnement. Le nouveau paradigme n'ignore donc pas les changements de comportements individuels, mais ceux-ci ne sont qu'un élément parmi d'autres sur la voie d'une société durable.

Tableau 1: De l'éducation à l'environnement traditionnelle à l'EE de l'avenir

Education à l'environnement traditionnelle	Education à l'environnement moderne
<p>Objectif principal: changer les comportements individuels.</p> <p>Compréhension de l'environnement selon le point de vue des sciences naturelles et techniques avant tout.</p> <p>On s'attend à ce que l'éducation à l'environnement ait des effets immédiats sur l'amélioration de l'environnement.</p> <p>Un comportement favorable à l'environnement représente une norme identique pour tous les êtres humains.</p> <p>Mouvements de base («grassroot»): des individus militent de manière convaincue et souvent pour eux-mêmes.</p> <p>On essaie d'encourager l'éducation à l'environnement par des recommandations rédigées au sommet (p.ex. UNESCO à Tbilissi, 1977, ou CDIP 1988). On s'attend à ce que les recommandations élaborées par des experts soient traduites dans la pratique par les enseignantes et enseignants.</p>	<p>Objectif principal: donner les compétences pour affronter la complexité de la problématique de l'environnement.</p> <p>Compréhension des environnements comme des sphères où les êtres humains agissent en fonction de leur situation. Les aspects sociaux, écologiques, économiques et éthiques se combinent.</p> <p>On s'attend à ce que les êtres humains s'engagent en faveur de l'environnement de différentes manières possibles et dans des situations variées, et se vouent à cette tâche durablement et avec constance.</p> <p>Les êtres humains sont responsables de leurs manières d'agir et de se comporter, dans la mesure de leurs possibilités.</p> <p>Coopération professionnelle à l'élaboration de nouvelles structures d'éducation.</p> <p>L'éducation à l'environnement est entendue comme une participation active des personnes concernées, une évolution du bas vers le haut, lancée et soutenue par des structures adéquates (réseaux, conditions cadres).</p>

Les douze thèses suivantes expliquent et approfondissent ces énoncés.

Trois principes d'éducation et d'éducation à l'environnement adaptés à notre époque

1. L'éducation a pour objectif l'autodétermination des êtres humains et leur compétence à vivre en communauté.

L'éducation a pour objectif de développer chez les êtres humains la capacité d'agir de manière autonome et responsable au sein d'une communauté; ce processus dure toute la vie. Elle part du principe que les gens sont curieux et ouverts au monde, qu'ils sont capables de porter un jugement éthique et qu'ils peuvent et veulent être responsables dans la société.

2. L'éducation à l'environnement est une éducation générale.

L'éducation à l'environnement fait partie de l'éducation en général, comme définie au point 1. Elle vise particulièrement à enseigner à juger et à agir de manière préventive, prévoyante et éthique, malgré les incertitudes et les controverses et malgré une situation évolutive des connaissances.

3. L'école est un lieu d'apprentissage et d'expérience.

Les débats pédagogiques actuels considèrent l'école comme un lieu d'apprentissage et d'expérience (voir p.ex. von Hentig 1996), où les enfants et les jeunes gens acquièrent des connaissances et des compétences de base qu'ils peuvent développer dans un monde en rapide mutation (p.ex. la pensée systémique, la structuration des informations, la capacité de résoudre des problèmes, la communication). Comme le montre la recherche pédagogique, les apprenantes et apprenants peuvent appliquer leurs nouvelles compétences de manière flexible dans des situations nouvelles, surtout s'ils ont acquis ces compétences de manière non pas abstraite mais dans des situations à contenu concret et faisant sens, et par un processus d'apprentissage actif et constructif.

4. La connaissance et la sensibilisation à l'environnement ne suffisent pas à elles seules à susciter un comportement respectueux de l'environnement.

Nombre d'études attestent que la transmission de connaissances et l'éveil de la sensibilisation ne suscitent pas linéairement des comportements respectueux de l'environnement chez les enfants, les jeunes gens et les adultes (voir le résumé chez de Haan et Kuckartz 1996). Les raisons en sont les suivantes: les connaissances transmises en matière d'environnement sont trop générales, inculquées et trop éloignées du contexte dans lequel vivent concrètement les apprenantes et apprenants. On constate en outre que les processus d'éducation et d'apprentissage ne sont pas linéaires, et qu'ils se déroulent durant toute la vie. Les intérêts, les compétences, les comportements et les possibilités d'agir se développent différemment selon les étapes de la vie et le milieu. Ce qui n'est pas important à une étape donnée de la vie peut le devenir lors d'une autre et vice-versa.

Connaissances tirées de la recherche en éducation à l'environnement

5. Une attitude individuelle respectueuse de l'environnement dépend du style de vie individuel et social et des conditions cadres.

Les comportements des individus et des groupements sociaux sont liés à leur milieu social. On partira du principe que les êtres humains ne dégradent pas exprès l'environnement. Ils le font néanmoins, car par leurs actes ils veulent atteindre certains objectifs utiles à leurs besoins personnels ou correspondant au style de vie social. La dégradation de l'environnement est considérée comme un effet secondaire qui ne les concerne pas personnellement. De plus, les conditions cadres sociales et surtout économiques donnent souvent des incitations négatives ou empêchent de réaliser de bonnes intentions: agir dans le respect de l'environnement requiert plus d'efforts, coûte plus cher, offre moins d'attrait, etc.

Connaissances tirées de la recherche sur l'environnement

6. Les problèmes relatifs à l'environnement et les solutions possibles sont plus complexes qu'on ne l'avait imaginé.

Les problèmes relatifs à l'environnement et les solutions possibles ne sont pas des données objectives. Ils sont perçus, évalués et définis de manière différente selon les individus et les groupes sociaux. La disponibilité et les compétences à appliquer des solutions dépendent du contexte individuel et social. C'est pourquoi une meilleure connaissance ou une plus grande sensibilité ne suffisent pas à améliorer la situation de l'environnement. Les gens doivent bien plutôt apprendre à accepter l'incertitude et la relativité des solutions proposées, tout en sachant être prêts à participer aux discussions, à l'identification et aux négociations (voie souvent difficile). Dans une société démocratique, les solutions ne peuvent être trouvées que par un processus de collaboration.

7. Si l'on veut trouver des solutions aux problèmes de l'environnement, il faut aussi être critique envers les systèmes sociaux.

Comme les problèmes de l'environnement tiennent aux circonstances et aux styles de vie individuels et sociaux, ils sont liés aux conditions sociales, économiques et politiques. Celles-ci sont à leur tour fonction des systèmes en vigueur. Si des solutions doivent être trouvées, ce n'est possible qu'en lien avec une remise en cause de ces systèmes. Cela ne veut pas dire que les systèmes peuvent être changés immédiatement. Une attitude critique permet de développer de nouvelles approches pour résoudre les problèmes de l'environnement. Quand bien même ces dernières n'offrent que des solutions provisoires voire inappropriées, elles encouragent tout de même la recherche de solutions.

Le système d'éducation cherche aujourd'hui sa voie entre «les besoins du marché», la réussite individuelle et la rapidité des changements sociaux. Il doit lui aussi être vérifié par rapport aux causes de la problématique environnementale. Par exemple: quelles valeurs et quelles priorités sont-elles transmises inconsciemment aux enfants et aux jeunes gens par le style d'enseignement et d'apprentissage et par la manière de communiquer?

Conséquences pour une future éducation à l'environnement

8. L'éducation à l'environnement amène à se confronter à soi-même, aux autres et à l'environnement.

Pour se développer, les êtres humains doivent faire l'expérience de l'environnement dans ses dimensions naturelles, sociales, économiques et culturelles. L'éducation à l'environnement partage avec toute éducation l'objectif de faire reconnaître, développer et élargir les compétences par l'élaboration de ces expériences, en vue de pouvoir vivre de manière plus responsable.

9. L'éducation à l'environnement permet de mieux comprendre les devoirs de la société dans le cadre du développement durable.

L'éducation à l'environnement fait progresser la connaissance et la compréhension des questions écologiques, sociales, économiques, culturelles et éthiques qui définissent le développement durable. Elle contribue aux connaissances sur les *conditions* de l'activité humaine, sur les *effets* à long terme et indirects sur les hommes et la civilisation, et sur les *possibilités* de trouver des solutions sociales. L'éducation à l'environnement qui vise seulement à modifier les comportements individuels n'est pas suffisante.

10. L'éducation à l'environnement est une recherche dans des situations concrètes réelles.

Une éducation à l'environnement qui part de situations réelles permet aux apprenantes et apprenants de rechercher concrètement comment les styles de vie individuels et collectifs, les conditions cadres, les champs d'action et les divers systèmes de valeurs déterminent les rapports avec l'environnement. Ce n'est que dans ce contexte que l'on parvient à comprendre la complexité et le caractère contradictoire de la problématique de l'environnement et les exigences d'un développement durable. Les situations concrètes dans lesquelles les gens se trouvent tous les jours offrent par conséquent un champ d'apprentissage exhaustif et passionnant, mais aussi controversé.

11. L'éducation à l'environnement est une réflexion critique sur les systèmes de valeurs et les normes.

L'éducation à l'environnement implique une réflexion sur les systèmes de valeurs et les normes. Les spécialistes comme les profanes évaluent les questions de l'environnement non seulement sur la base des phénomènes observés ou des données transmises, mais leur jugement est aussi influencé, consciemment ou non, par leurs systèmes de valeurs et leurs normes. En se confrontant de manière consciente aux systèmes de valeurs, les apprenantes et apprenants peuvent mieux comprendre les conflits d'objectifs qui sont typiques des problèmes de l'environnement et s'appliquer ainsi mieux à la recherche de solutions.

12. L'éducation à l'environnement permet de faire des expériences par la participation.

L'éducation à l'environnement qui est axée sur des situations de vie réelles et qui utilise l'école comme lieu d'apprentissage et d'expérience permet de faire des expériences participatives. Les êtres humains se rendent compte qu'une coopération responsable est exigeante et englobe des tensions, et qu'elle réclame les compétences, les connaissances et les visions de tout le monde.

Pareilles expériences forment une base solide pour la participation aux processus sociaux du développement durable.

L'éducation à l'environnement modifie son rôle et passe d'une éducation aux comportements à une formation au dialogue et au partenariat. Elle vise à ce que les apprenantes et apprenants sachent faire usage de leur environnement réel comme lieu complexe d'apprentissage. Pareils processus éducatifs développent les capacités et la persévérance indispensables pour coopérer activement à l'amélioration des conditions de vie d'une manière respectueuse de l'environnement. Dans ce sens, l'éducation à l'environnement est liée aux buts actuels de l'éducation dans un monde en pleine transformation. Elle contribue à une éducation générale moderne et elle considère la préservation des ressources vitales comme un devoir prioritaire.

2.4 Education à l'environnement et développement durable

La notion de développement durable, devenue universelle depuis son adoption par la Conférence de l'ONU à Rio de Janeiro en 1992, a aussi été introduite dans la Constitution fédérale suisse.

Dans la Constitution fédérale de la Confédération helvétique, le principe du développement durable est notamment mentionné à l'article 2 (but) et à l'article 73 (qui porte sur la dimension écologique):

Art. 2 But

² Elle [la Confédération] favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

⁴ Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

Art. 73 Développement durable

La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain.

Le développement durable («sustainable development», «nachhaltige Entwicklung») a pour objet d'intégrer les systèmes de civilisation au réseau de la nature qui les relie. Cela signifie d'une part que l'économie doit s'adapter à long terme aux possibilités des systèmes écologiques, d'autre part que les relations avec ces systèmes se font de manière responsable, socialement et éthiquement. On parle au niveau international de trois dimensions du développement durable: toute évolution doit tenir compte à la fois et dans la même mesure des dimensions économique, écologique et sociale. En œuvrant au développement durable, on se trouve confronté à des conflits d'objectifs, en raison de la diversité des systèmes de valeurs sociales, et ces conflits doivent être résolus au niveau

politique. Le développement durable représente donc un bouleversement culturel qui se répercute nécessairement aussi sur l'éducation à l'environnement.

En matière d'éducation, ce rapport se fonde sur la définition, la délimitation et l'utilisation des concepts qui suivent:

Une éducation allant dans le sens du développement durable développe la compréhension et la volonté de suivre ce processus. Elle encourage la confiance en soi et les compétences nécessaires à participer à ce type de développement. Des critères nécessaires à cela sont l'interdisciplinarité, le travail en réseau, la participation, la référence au milieu de vie.

L'éducation à l'environnement considère que la nature et l'environnement sont des bases indispensables à la vie, à la civilisation et à l'économie. Elle traite des relations entre les hommes et l'environnement, des effets des activités de la société, de leurs origines dans les conditions et les structures sociales et de leurs conséquences sur les hommes et sur la société. Elle apporte une contribution essentielle au développement durable dans la mesure où elle prend en compte les questions de la justice sociale, des valeurs culturelles et des possibilités économiques.

L'éducation à l'environnement, l'éducation dans une perspective globale (éducation au développement) et l'éducation à la santé, trois branches instituées et largement pratiquées, doivent participer du développement durable. Elles ont besoin d'une coopération étroite et de la meilleure coordination possible

- parce qu'elles utilisent en grande partie les mêmes critères pour leur contribution au développement durable;
- parce que les formes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que les conditions de mise en œuvre se recouvrent en grande partie;
- parce qu'il faut impérativement coordonner les offres d'enseignement pour éviter que ce travail extrêmement complexe ne revienne au personnel enseignant.

L'éducation à l'environnement, l'éducation dans une perspective globale (éducation au développement) et l'éducation à la santé doivent toutefois conserver leur identité propre et leur dénomination

- parce que ce sont des domaines connus et reconnus par lesquels un public plus vaste peut être atteint que par le concept nouveau et encore vague d'«éducation au développement durable»;
- parce qu'elles représentent trois aspects du «développement durable» qui ne sont pas suffisamment pris en compte au niveau des autres branches;
- parce que leur prise en compte simultanée dépasserait les possibilités pratiques de la formation, et parce que ce sont trois entrées qui permettent chacune d'aborder le thème du «développement durable».

3 L'éducation à l'environnement aux différents niveaux de formation

Analyse de la situation, objectifs de développement, recommandations

Ce chapitre est consacré à la situation actuelle dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Dans chaque sous-chapitre, nous présentons la situation actuelle, en prenant en considération le cadre, les possibilités et les acquis, puis les objectifs qu'il faudrait viser ou qui, dans l'idéal, sont déjà réalisés (objectifs de développement). Cela permet de formuler des recommandations. Celles-ci sont développées dans le chapitre 4 par de nombreuses propositions concrètes et pratiques.

Sous la dénomination «formation de base» sont regroupés les écoles enfantines, les degrés primaire et secondaire I (secondaire obligatoire). Le secondaire II est représenté par la formation professionnelle et la voie gymnasiale (écoles de maturité). Le troisième niveau regroupe les universités, les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques, mais aussi les écoles supérieures spécialisées. Une représentation graphique est donnée à l'annexe 2. Le secteur quaternaire (formation des adultes) comprend la formation continue professionnelle et extraprofessionnelle. Pour faciliter la lecture, les objectifs de développement sont imprimés en *italique*. Les recommandations, indiquées par une *barre en marge*, sont numérotées en continu dans tout le chapitre et l'ensemble de ces recommandations est repris à la fin du chapitre.

3.1 Ensemble des degrés d'enseignement

La contribution de l'éducation à l'environnement à l'éducation en général

La formation est aujourd'hui en pleine mutation. Il est difficile de prévoir de quoi aura l'air l'école de demain. Les processus de changement visent le développement de l'organisation et de la structure des écoles, mais aussi le développement de l'enseignement. Ils doivent offrir une plus grande liberté en ce qui concerne l'organisation et la forme de l'enseignement (comme l'interprétation des plans d'études par une formation profilée, des horaires moins contraignants, etc.). Mais aujourd'hui ces tâches de développement épuisent les forces de celles et ceux qui y participent, elles sont lourdes à porter pour les enseignantes et enseignants et créent un climat d'insécurité. Dans les efforts, qui ont été entrepris pour éviter la surcharge, on constate des réactions de défense contre tout ce qui pourrait apparaître comme de nouvelles tâches. L'éducation à l'environnement n'est pas épargnée. Plusieurs cantons ainsi que l'OFEFP jettent un regard critique sur ce qu'ils ont réalisé jusqu'à présent en faveur de l'éducation à l'environnement et cherchent à donner à cette branche de nouvelles formes plus efficaces. Au chapitre 2.3 (changement de paradigme de l'éducation à l'environnement), nous avons montré quel potentiel de soutien cette discipline peut apporter à l'éducation en général. Cela renvoie aussi à la tâche éducative des écoles publiques, qui est d'enseigner et de promouvoir des valeurs, comme le dit la déclaration de la CIIP de la Suisse romande et du Tessin de novembre 1999 (CIIP 1999): celle-ci mentionne en effet, outre le développement de la personnalité, de la faculté de discernement et d'indépendance du jugement, l'égalité des chances et l'intégra-

tion d'autres langues et d'autres cultures, «le développement du sens de la responsabilité à l'égard de soi-même et d'autrui, ainsi qu'à l'égard de l'environnement» (point ii).

L'objectif est une éducation à l'environnement adaptée aux besoins de l'école et de la formation, et perçue non comme une tâche supplémentaire, mais comme une partie de la formation générale qui vient soutenir des qualifications clés:

- *la volonté et le courage de penser et d'agir à long terme,*
- *la capacité de prendre des responsabilités pour le bien commun,*
- *une confiance en soi suffisante pour oser entreprendre des tâches complexes et évolutives,*
- *le respect des valeurs éthiques et la disponibilité à confronter en permanence ses propres valeurs à celles des autres êtres humains,*
- *la collecte et la transmission d'expériences de participation.*

En outre, elle transmet des connaissances et des contenus sur une des tâches sociales et économiques les plus urgentes et les plus importantes de notre époque: utiliser l'environnement pour le bien de tous, au lieu de l'exploiter et de le mettre en danger.

Recommandation:

(1) La contribution de l'éducation à l'environnement à la formation générale est un critère de qualité essentiel. Un autre critère de qualité est la coordination avec des branches appartenées, notamment «l'éducation dans une perspective globale» et «l'éducation à la santé».

Intégration à l'enseignement

L'éducation à l'environnement traditionnelle se retrouve encore au carrefour d'intérêts et de groupes d'intérêts divers, tels que les organisations de protection de la nature et de mouvements environnementaux, les autorités, les enseignantes et enseignants engagés, les courants en faveur de la réforme de l'école, les autorités scolaires, les parents, les médias, etc. (voir Nagel 1998). L'éducation à l'environnement a longtemps été dispensée par des représentants d'organisations de protection de la nature et de l'environnement et des sciences naturelles, qui continuent à lui donner de bonnes et fortes stimulations.

Mais ce déséquilibre de la représentation dans l'éducation à l'environnement ne favorise pas son intégration à l'enseignement. Elle entre en effet à l'école par l'extérieur et se met en concurrence avec d'autres questions sociales (qui ne sont pas non plus considérées comme centrales dans l'enseignement). L'apparition non coordonnée des différents acteurs entraîne aussi une prolifération d'offres. Les enseignantes et enseignants expriment fréquemment le vœu que ces offres soient mieux concentrées afin d'obtenir de l'aide dans le choix des programmes offerts.

Depuis peu, les formateurs et formatrices à l'environnement se recrutent de plus en plus parmi des spécialistes en pédagogie. On constate aussi une meilleure intégration aux programmes, bien que les cours se bornent souvent à donner des connaissances descriptives et que la discussion sur les valeurs soit réduite à la portion congrue. L'idée de l'éducation à l'environnement comme exigence politique est généralement reçue

positivement. Malgré cela, les professionnelles et professionnels de l'éducation ont hésité jusqu'à ce jour à prendre la direction du développement de l'éducation à l'environnement. Un débat pédagogique sérieux sur l'éducation à l'environnement n'a pas vraiment été entamé en Suisse. Les études récentes de Berchtold et Stauffer (1997) et de Kyburz-Graber et al. (1997) marquent un début.

Comme l'éducation à l'environnement participe des préoccupations centrales d'une société qui entend survivre à long terme, et qu'elle est aussi un élément central de la formation, son intégration globale et durable à l'enseignement est un objectif de son développement – elle doit devenir naturelle. Il faut pour cela que pédagogues et chercheurs participent à part entière à son application et à son développement. De même, l'éducation à l'environnement doit être partie prenante de la discussion sur l'éducation.

De nombreux acteurs, souvent au niveau suisse, sont concernés par la mise en œuvre et le développement de l'éducation à l'environnement, et une bonne coordination nationale est donc nécessaire, à laquelle participent aussi des domaines apparentés (éducation au développement, à la santé, etc.). Les établissements de formation doivent prendre la (co-)responsabilité de cette coordination.

Recommandations:

- (2) Les acteurs des milieux de formation assument un rôle directeur pour le développement du contenu et des méthodes de l'éducation à l'environnement et pour son intégration à l'éducation «régulière». En outre, les débats pédagogiques et la recherche en éducation à l'environnement s'intensifient.
- (3) La CDIP-CH et les CDIP régionales ont la responsabilité de la coordination et de l'intégration de l'éducation à l'environnement. Pour son application, elles recourent aux services des institutions soutenues par l'Etat et mandatées à ce propos (comme la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE, le Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité sanu, SILVIVA).

Contribution au développement durable

Le concept de «développement durable», adopté au niveau international pour tendre à la survie à long terme de nos sociétés (voir le chapitre 2.1), est de plus en plus pris en considération en Suisse. Sa mise en œuvre, formulée dans «l'Agenda 21», accorde un rôle clef à l'éducation. Cette reconnaissance et la haute valeur qui lui est accordée – jusqu'à son inscription dans la Constitution fédérale – exigent que l'enseignement y prenne sa part (voir le chapitre 2.4). Mais la structure fédéraliste du système éducatif freine l'intégration de questions et d'engagements internationaux ou nationaux. Par exemple, l'éducation n'est pas encore représentée officiellement dans le groupe de travail interdépartemental IDA-Rio, groupe mandaté par le Conseil fédéral pour la mise en pratique des décisions de Rio. Cela peut expliquer pourquoi le principe du «développement durable» est encore mal connu à tous les niveaux de la formation et qu'on ait à peine commencé à le traduire en termes didactiques. L'éducation à l'environnement en est un élément essentiel, c'est pourquoi elle est apte à mettre en œuvre les principes du «développement durable» avec l'éducation dans une perspective globale et l'éducation à la santé. Mais il faut pour cela une volonté politique et l'octroi d'un mandat par les autorités politiques.

L'objectif est une participation importante et durable de l'éducation (experts et institutions) aux discussions et à la mise en œuvre du concept de développement durable.

Recommandation:

(4) Le système éducatif participe activement et au même niveau que les offices fédéraux concernés à la mise en œuvre du concept du «développement durable», largement reconnu au niveau national et international. On recommande que la CDIP et IDA-Rio élaborent en commun une stratégie, qui garantisse et réglemente la participation des institutions éducatives et une orientation qui réponde à leurs besoins.

Education formelle et informelle, nouvelles technologies de l'information

L'éducation ne se passe pas seulement dans des domaines bien délimités comme l'école, l'école professionnelle, l'université, etc. Les gens en formation à tous les âges proviennent de milieux sociaux, économiques et culturels qui exercent une forte influence (la famille, le groupe d'appartenance, le groupe de pairs, la réalité professionnelle, les médias, le monde de l'économie et de la consommation, etc.). Cette «formation informelle» semble proposer des valeurs et des objectifs d'éducation qui sont souvent en contradiction avec ceux de l'école publique et de l'éducation à l'environnement.

En font aussi partie les mondes virtuels et artificiels, qui soustraient de plus en plus à la compréhension (réflexion) et à la saisie (action) un environnement naguère perceptible et sur lequel on pouvait agir. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne jouent guère de rôle dans la transmission des valeurs. Mais elles offrent la possibilité de ne pas subir seulement passivement la mondialisation, mais de l'observer et d'y participer activement. On n'apprend pas pour l'école, mais pour la vie – et là l'informatique a sa place autant que l'éducation à l'environnement (voir à ce sujet p.ex. Roth 2001). L'important, c'est de comprendre les attentes et les expériences des enfants, des jeunes gens et des adultes, de prendre au sérieux leur curiosité et leur disponibilité à apprendre.

Une éducation d'avenir ne se borne pas à abolir les tensions entre l'école et la vie, elle en tire profit. C'est ainsi qu'elle s'approprie tout le champ de l'apprentissage («ouverture de l'école»). L'éducation à l'environnement a un rôle de pionnier et de médiateur, qu'elle doit assumer consciemment et pour lequel elle doit jouir de tout le soutien nécessaire. Les nouvelles technologies de l'information, qui prennent toujours plus d'importance, ne doivent pas déterminer les contenus et les méthodes de l'éducation à l'environnement, bien au contraire: pour utiliser intelligemment Internet, il faut une bonne formation. Mais elles peuvent servir d'outils et rendre des services pour mettre en valeur les connaissances factuelles, pour identifier les contextes, pour évaluer les conséquences et pour élaborer des actions possibles.

Recommandation:

(5) L'éducation à l'environnement participe activement et de manière innovatrice à l'intégration de l'éducation formelle et informelle («ouverture de l'école»). Elle affirme sa spécificité en développant et en vérifiant des modèles adéquats d'application, et en concluant de

nouveaux partenariats (avec l'économie, les parents, les communes, etc.). Afin que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient utilisées de manière optimale pour l'éducation à l'environnement, il faut élaborer des bases didactiques qui font de l'évaluation des informations une compétence centrale.

Répartition des rôles

La répartition actuelle des rôles, entre institutions responsables et acteurs de l'éducation à l'environnement (voir le tableau récapitulatif en annexe 3), résulte de l'histoire de cette dernière (voir le chapitre 2.2) et des spécificités du système éducatif suisse. En bref: les organismes de l'environnement s'y engagent sérieusement, de manière mieux coordonnée, notamment autour de l'OFEFP et des grandes ONG. La DDC et l'OFSP (Plan d'action Environnement et santé) prennent des engagements ponctuels dans le cadre du développement durable. Sans l'appui de la Confédération, le travail des trois institutions à participation publique «Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE/SUB», «Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité sanu» et «SILVIVA» (Education à l'environnement et forêt) ne serait pas aussi important qu'il l'est actuellement. Les contributions provenant des milieux de la formation restent encore plus irrégulières. Un partenariat se met en place entre éducation à l'environnement, éducation dans une perspective globale et éducation à la santé. La collaboration qui s'intensifie avec l'économie, ainsi que la prise de conscience par cette dernière de ses devoirs (voir à ce sujet Knoepfel et Gerheuser 1996, entre autres), a eu des résultats concrets dans certains domaines (sylviculture, agriculture, tourisme notamment), mais elle peut encore beaucoup se développer.

La répartition des rôles décrite ci-dessus a fait ses preuves au cours de la phase pionnière, et a permis que la Suisse prenne une des premières places en Europe dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Mais il faut repenser la division des tâches entre les divers responsables et acteurs de l'éducation à l'environnement, si l'on veut en poursuivre le développement et mettre en pratique les objectifs postulés. Le fait, par exemple, que les organismes concernés par l'environnement y jouent un tel rôle a pour conséquence adverse que le système éducatif se sent moins concerné et moins responsable de l'éducation à l'environnement.

Les expériences faites jusqu'ici, la situation actuelle, l'évolution probable et souhaitable permettent de formuler les recommandations suivantes pour les relations futures entre les acteurs de l'éducation à l'environnement en Suisse:

Tableau 2: Vue d'ensemble des centres d'activités proposés pour les principaux acteurs

Confédération Offices fédéraux concernés par les questions de l'environnement, du développement durable et de l'éducation	Soutien (financement, information). Normalement, pas d'action directe. Coordination interne des mesures.
CDIP-CH, CDIP régionales	Coordination politique de l'EE entre les cantons, entre la Confédération et les cantons.
Cantons	Mise en pratique. Financement. Coordination cantonale. Structures de mise en œuvre.
Institutions à participation publique (fondations, etc.)	Coordination des offres, développement, intégration, contrôle de la qualité.
ONG	Définition du contenu, visions politiques, projets pionniers, éducation extra-scolaire et informelle.
Universités, HES	Priorités de la recherche, méthodologie, prestations dans le domaine de la formation initiale et continue.
Economie	Partenariat, transfert d'expériences.

Précisions sur ces objectifs:

- *La multiplicité des institutions responsables et des acteurs a fait ses preuves. Elle est conservée.*
- *L'aide de la **Confédération** est indispensable. Outre l'OFEFP, presque le seul aujourd'hui, d'autres offices fédéraux s'engagent de plus en plus: OFES, OFC, OFFT (pour les abréviations, voir l'annexe 3) et les offices concernés par les questions de l'environnement (agriculture, énergie, transports, etc.).*
- *Pour les questions du «développement durable», une coalition est formée entre l'OFEFP, la DDC, l'OFSP et le nouvel **Office fédéral du développement territorial, ODT**. Les offices fédéraux ont avant tout un rôle de soutien financier et de coordination. En revanche, ils limitent leurs tâches de mise en pratique (moyens didactiques, campagnes scolaires, p.ex.) au minimum et ne s'y attellent qu'en collaboration avec des organismes éducatifs partenaires.*
- *La **CDIP** et ses organes ont un rôle dirigeant dans la coordination politique de l'éducation à l'environnement entre les cantons. Pour les questions d'éducation à l'environnement et d'éducation au développement, la CDIP est l'interlocutrice de la Confédération et des offices fédéraux concernés. Elle exploite les compétences des institutions privées dans une coopération ciblée.*
- *La coordination entre **Confédération et cantons** doit s'intensifier et s'institutionnaliser.*
- *C'est aux **cantons** qu'échoient la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement et l'essentiel de son financement. Ils se chargent de la coordination entre les départements cantonaux. Ils désignent des partenaires de référence (au niveau politique) et prévoient des structures opérationnelles appropriées (organes spécialisés [«Fachstellen»], partenaires privés mandatés pour la réalisation; mandats et financement à des offices cantonaux, etc.).*
- *Les **institutions à participation publique** (fondations et associations nationales, comme la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE/SUB, le Partenaire pour la formation en environnement et la durabilité sanu, SILVIVA et autres) se chargent de la coordination des offres et de leur développement et appuient l'intégration de l'éducation à l'environnement dans le système scolaire et social ainsi que le développement de la qualité sur le plan opérationnel. Avec leurs homologues de l'éducation, elles travaillent en étroite collaboration au développement et de l'éducation à la santé.*

- Les **organisations privées (associations, ONG)** soutiennent l'éducation à l'environnement en proposant leurs visions politiques et en améliorant son image dans le grand public. Elles lui donnent de nouvelles impulsions par leur travail de pionnier et de pilote. Elles offrent des services pratiques dans les domaines qui leur sont propres. Elles se chargent de la formation extra-scolaire et informelle, qui serait laissée à l'abandon sans cela. Elles peuvent effectuer des tâches ou des services sur mandat de la part d'organismes publics ou semi-publics.
- Les **universités et hautes écoles spécialisées**, en particulier les hautes écoles pédagogiques (HEP), s'occupent, dans leurs sections de recherche, du développement qualitatif et méthodologique de l'éducation à l'environnement, entendue comme partie intégrante de l'éducation au développement durable. Elles offrent en outre des services, en particulier pour la formation continue ou permanente et pour la pédagogie de l'environnement.
- L'éducation à l'environnement s'est ouverte à l'**économie**. Les expériences de formation à l'environnement réalisées dans certaines entreprises sont exploitées par les établissements d'enseignement et d'éducation à l'environnement. Des partenariats se mettent en place et deviennent la règle.

Recommandations

servant à la réalisation de ces objectifs (voir aussi 2, 3, 4):

(6) Les responsables de l'éducation à l'environnement s'efforcent d'améliorer l'engagement de tous les offices fédéraux concernés par les questions de l'éducation à l'environnement («politiques d'utilisation»), en sus de l'OFEFP, de l'ODT, de la DDC et de l'OFSP.

(7) Chaque canton doit disposer d'un accès à une infrastructure pour la mise en pratique de l'éducation à l'environnement. A cet égard, les organes spécialisés ou de coordination («Fachstellen») et les responsables spécialisés ont fait leurs preuves. Ils pourraient être financés par plusieurs cantons à la fois. Pour la mise en œuvre, les cantons recourent aussi aux offres des organisations privées (ONG).

(8) Les responsables de l'éducation à l'environnement s'efforcent de collaborer plus intensément avec l'économie. Un programme d'incitation est envisagé pour hâter cette procédure.

3.2 Ecole obligatoire

La déclaration de la CDIP aujourd'hui

Les recommandations adoptées en 1988 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (voir l'encadré) restent en principe d'actualité.

La déclaration de 1988 de la CDIP

Sur la base du rapport «Education à l'environnement dans les écoles suisses» (1988) et des propositions de sa Commission pédagogique, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a approuvé lors de son assemblée plénière du 28 octobre 1988 la déclaration suivante concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles:

Avis de la Conférence quant à l'éducation à l'environnement dans le cadre scolaire:

1. L'éducation à l'environnement concerne tous les degrés d'enseignement.

2. A son double titre d'idée maîtresse et d'enseignement interdisciplinaire, l'éducation à l'environnement doit bénéficier d'une attention accrue. Il ne s'agit pas nécessairement d'introduire de nouveaux enseignements, mais de traiter sous leur aspect écologique des matières existantes. Il est ainsi possible d'éviter une charge supplémentaire.

3. Les plans d'études et les moyens d'enseignement des disciplines ou matières concernées doivent davantage tenir compte de problèmes ou de thèmes actuels relatifs à l'environnement.

4. Dans une société pluraliste, il est essentiel de ne pas passer sous silence des sujets ou des problèmes controversés. Leur prise en compte dans l'enseignement permet aux élèves de se faire une opinion propre et contribue à l'éducation civique.

5. L'éducation à l'environnement ne doit pas susciter d'anxiété, mais montrer qu'il est possible de résoudre et de maîtriser les problèmes. Elle contribue donc également à responsabiliser les élèves.

6. L'éducation à l'environnement doit tenir compte de la situation et de l'espace vital propre aux élèves et conduire à des attitudes réfléchies et à des comportements pratiques.

7. L'éducation à l'environnement doit être développée dans le cadre de la formation et du perfectionnement des enseignants.

La faiblesse de cette déclaration tient à son caractère facultatif: il lui manque des instruments de contrôle et d'évaluation des résultats. Si nous en faisons une évaluation sommaire et subjective, nous pouvons en tirer le tableau suivant:

- Point 1: bien acquis.
- Point 2: accepté en théorie, insuffisamment traduit dans la pratique. Voir à ce sujet le chapitre 3.1, «Intégration à l'enseignement».
- Point 3: largement acquis. Voir les explications ci-dessous, «plans d'études» et «matériel éducatif».
- Le point 4 reste d'actualité et n'est pas contesté en théorie, mais la pratique est plus critiquable. La nécessité de la protection de l'environnement et de l'éducation à l'environnement est due à des conditions économiques, politiques et sociales où l'on a trop peu tenu compte d'une utilisation raisonnable des ressources et de la protection de l'environnement naturel. Par conséquent, l'éducation à l'environnement est considérée par une partie des responsables économiques et politiques comme une critique implicite de leurs activités et de leurs négligences; ils ne la jugent acceptable que sous sa forme inoffensive et apolitique. L'éducation à l'environnement cherche sa place et son rôle entre résistance et adaptation. Mais son rôle dans l'éducation à la citoyenneté et une éducation à des valeurs, pour mener à un comportement adulte et responsable dans tous les domaines de la vie, est limité en conséquence.
- Point 5: les questions d'environnement ne suscitent plus d'anxiétés dans le processus éducatif (on a abandonné la «pédagogie des catastrophes»). Mais des inquiétu-

des subsistent chez les élèves. Le potentiel de l'éducation à l'environnement pour maîtriser des angoisses personnelles est encore peu exploité.

- Point 6: acquis. La plupart des offres (p.ex. «L'école, espace de vie» ou «Gesundheitsfördernde Schulen») en tiennent compte. Les seules limites à leur mise en œuvre sont constituées par la surcharge des programmes scolaires.
- Le point 7 n'est pas suffisamment ni systématiquement mis en œuvre dans la formation des enseignantes et enseignants. Dans la formation continue, on trouve beaucoup de bonne volonté, mais la concurrence d'autres tâches a repoussé ces questions à l'arrière-plan.

Plans d'études

Dans les nouveaux plans d'études pour l'école obligatoire, «l'éducation à l'environnement» n'est généralement pas prévue explicitement. Toutefois, beaucoup d'aspects des idées directrices et des objectifs ainsi que les contenus recouvrent des domaines importants d'une éducation socio-écologique à l'environnement, et offrent donc des conditions favorables à son introduction. L'absence de contrainte et de contrôle des résultats reste problématique. Comme les connaissances restent de moins en moins longtemps acquises, on accorde aujourd'hui plus de poids à la construction et au développement de compétences et de capacités comme l'apprentissage autonome ou la mise en valeur, la classification et l'évaluation des informations. Tout cela est aussi favorable à l'éducation à l'environnement.

En revanche, on constate que les programmes à tous les degrés scolaires s'orientent de plus en plus sur des contenus de l'apprentissage qui seront utiles dans le monde du travail (les exemples les plus récents sont l'informatique ou l'anglais). Cela s'accompagne d'une hiérarchisation des branches, entre branches importantes et moins importantes, sélectives et non sélectives. L'apprentissage scolaire se focalise sur certaines disciplines centrales que le marché du travail considère comme particulièrement importantes. L'éducation à l'environnement y est réduite à la portion congrue.

Une éducation axée sur les valeurs éthiques et émotionnelles ne doit pas être opposée à une éducation axée sur l'économie. Les deux aspects sont nécessaires et complémentaires. L'objectif est donc une école qui les favorise tous deux et en tienne compte équitablement, et une éducation à l'environnement qui y apporte une contribution essentielle. Cette dernière offre l'opportunité de se confronter aux valeurs et à une utilisation circonspecte de l'environnement naturel et de ses ressources. Il faut pour cela donner une place aux contextes, aux réseaux, à la durabilité, aux significations et aux sens. L'élaboration et l'entretien de la relation à la nature y a une place importante, car cela répond à un besoin essentiel (voir l'annexe 4).

Recommandations

(9) L'éducation à l'environnement – au sens d'un concept socio-écologique et d'une partie de l'éducation au développement durable – est ancrée comme principe de base de l'enseignement dans les plans d'études, et ce, de manière systématique et définitive. Les plans d'études prévoient les plages nécessaires à sa mise en pratique.

(10) Des possibilités de formation à une meilleure relation à la nature sont systématiquement offertes à tous les niveaux de l'enseignement. Elles font partie intégrante d'une éducation à l'environnement au sens large (dans le sens du changement de paradigme). Des plages leur sont réservées et une aide est fournie pour leur réalisation.

Matériel éducatif, manifestations et campagnes

En éducation à l'environnement, on peut considérer que l'offre en moyens didactiques et en matériel d'appoint pédagogique est vaste et dans l'ensemble suffisante, bien qu'elle soit ponctuelle et peu systématique. Il n'est toutefois pas certain qu'elle soit suffisamment exploitée, ou qu'elle touche les enseignantes et enseignants qui n'ont pas une sensibilité supérieure à la moyenne pour les questions de l'environnement (voir p.ex. Muller 1995). Avec les nouveaux plans d'études intégrant mieux les questions de l'environnement, la production est progressivement transférée des organisations environnementales privées aux maisons d'édition cantonales ou commerciales (voir les nouveaux instruments pédagogiques sur la connaissance de l'environnement), ce qui favorise la diffusion des connaissances en la matière. Dans certains cas et sur certains thèmes, on doit cependant rappeler le risque de vieillissement rapide du matériel éducatif.

Pour les écoles, le grand nombre d'incitations, de manifestations et de campagnes est un des traits saillants de l'éducation à l'environnement. Elles proviennent surtout des organisations privées, mais aussi d'organismes fédéraux ou cantonaux. Cette diversité au caractère de pionnier a jusqu'ici suscité une prise de conscience en matière d'(éducation à l')environnement et a été un élément moteur. Elle a cependant perdu de sa force, les écoles étant submergées d'offres; on ne peut guère espérer atteindre un plus grand nombre d'enseignantes et enseignants.

Pour ce qui est du matériel éducatif et des autres supports et incitations, il importe qu'ils correspondent aux critères de qualité ci-après:

- centrés sur les besoins de l'école et élaborés en collaboration avec des spécialistes de l'éducation et de la pratique scolaire;
- ni trop exigeants ni trop spécialisés;
- leurs contenus ne portent pas que sur l'eau ou la forêt, mais aussi sur des thèmes comme le logement, l'alimentation, le travail, les transports, en lien avec l'écologie;
- discussion des conflits entre économie et écologie, des aspects sociaux;
- pas de pseudo-évidences ou de pseudo-normes expliquant «ce qui est bien» et «ce qui ne l'est pas»;
- en rapport avec des domaines locaux, compréhensibles, qui concernent les élèves, qui soient abordables pour eux et leur offrent des possibilités d'identification, sans trop mettre l'accent sur des systèmes «surdimensionnés» (catastrophes planétaires, etc.);
- offre concentrée et coordonnée, dont la qualité est évaluée.

Recommandation:

(11) Les initiateurs coordonnent mieux leurs offres (matériel pédagogique, informations, manifestations, campagnes, etc.) et les adaptent mieux aux nécessités des écoles. Pour être accessibles, ces offres doivent s'adapter aux besoins, habitudes et moyens du corps

enseignant (proximité géographique, structures habituellement utilisées, etc.). Les organisations privées vérifient la possibilité de fusionner production et diffusion.

Influence et rôle du corps enseignant

Dans quelle mesure et sous quelle forme les questions d'éducation à l'environnement peuvent s'intégrer à l'éducation de base, cela tient dans une large mesure à la conception que les enseignantes et enseignants se font de leur travail, à leurs positions et à leurs valeurs personnelles, et à l'organisation concrète des cours. Ce qui est aussi décisif, ce sont les possibilités qui existent dans l'organisation générale d'une école et dans la coopération entre enseignants. L'expérience montre que le travail interdisciplinaire et les projets intégrant des aspects de l'éducation à l'environnement se réalisent dans des écoles qui leur accordent une haute valeur.

Avec ses contenus et ses méthodes propres, l'éducation à l'environnement peut apporter une contribution particulièrement importante au développement de l'école, de l'autonomie et du travail en équipe. L'éducation à l'environnement de l'avenir relève ce défi et devient un instrument pour le développement de l'école. Citons quelques exemples: les enseignants et les élèves organisent ensemble l'école; les enseignants travaillent en équipe, tout comme les élèves, ou les élèves et enseignants ensemble; le travail interdisciplinaire à l'école n'est plus une simple exception exemplaire.

Recommandation:

(12) Lors d'innovations scolaires en cours, il est tenu compte, autant que possible, des aspects écologiques et de développement durable. Les différentes expériences inventoriées dans les cantons sous la dénomination «école, espace de vie» («Lebensraum Schule») peuvent servir d'expériences pilotes et de référence.

La perspective des élèves

En se plaçant du point de vue des élèves, on constate une nette divergence entre ce qu'ils vivent et les expériences qu'ils font d'une part, et ce qu'ils apprennent de l'autre. Cela vaut aussi pour les questions d'environnement, et le fossé se creuse au cours du cursus scolaire. L'enseignement tient peu compte de leurs expériences et de leurs connaissances préalables. La psychologie de l'apprentissage considère cette situation comme très défavorable; elle freine sérieusement l'éducation à l'environnement, démotive les apprenantes et apprenants. Les enseignantes et enseignants constatent en effet que les élèves ne sont souvent pas motivés en faveur de l'éducation à l'environnement.

De fait, il n'existe pratiquement aucune enquête sur les effets de l'éducation à l'environnement sur les connaissances, les compétences et les comportements des élèves en Suisse. Il est généralement admis que les jeunes gens sont très conscients des questions d'environnement et connaissent bien le contexte, mais qu'ils sont beaucoup moins prêts et aptes à modifier leurs comportements. Il est très difficile actuellement de dire quelle part l'école joue dans ce «profil» par rapport à l'éducation informelle à l'environnement, mais il serait fort intéressant d'en savoir plus long à ce sujet.

Un enseignement par l'expérience, intégrant davantage la vie quotidienne, la sensibilité, les émotions, les expériences et les contributions des élèves, doit avoir une haute priorité dans l'enseignement: il offre en effet un fort potentiel de motivation et de plaisir d'apprendre chez les élèves. L'éducation à l'environnement, ainsi que l'éducation à la justice sociale, doivent saisir la chance qui lui est offertes de jouer un réel rôle de pionniers. (L'expérience pratique ne signifie pas forcément «action et divertissement – action and fun». La profondeur, le calme et le silence peuvent eux aussi être des expériences de vie.)

Recommandations:
voir les points 5, 10, 12 et l'annexe 4.

3.3 Formation professionnelle et écoles de maturité

Formation professionnelle

Dans les écoles professionnelles, l'éducation à l'environnement est en premier lieu liée à la formation générale. Cependant l'étude de l'environnement et des problèmes environnementaux a des aspects spécifiquement professionnels, qui concernent directement et exclusivement l'exercice d'un métier donné: quelle influence un carrossier, une infirmière ou un employé des postes a-t-il ou elle sur l'environnement? Ce lien avec la réalité professionnelle est essentiel pour la mise en valeur de l'éducation à l'environnement dans les écoles professionnelles, d'autant plus qu'il permet aussi des développements dans les domaines des relations sociales et de la qualité de vie.

Une étude réalisée en 1994 décrit la situation de l'éducation à l'environnement comme insuffisante dans le domaine de la formation professionnelle (Liechti 1996). La majorité des enseignantes et enseignants des écoles professionnelles ne disposaient pas alors d'une formation suffisante et montraient peu d'intérêt pour les questions touchant à l'environnement. Dans quelques-unes seulement des écoles professionnelles examinées, le corps enseignant traitait de l'éducation à l'environnement. La situation était un peu meilleure dans les places d'apprentissage. La pression du marché y semblait plus perceptible et l'aspiration à un comportement respectueux de l'environnement plus importante.

Depuis lors, maintes choses se sont améliorées. Des écoles partiellement autonomes offrent un espace utilisable pour des innovations. Dans diverses professions, des contenus portant sur l'environnement ont été intégrés dans les règlements de formation (p.ex. pour les professions Swissmem, Industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux, ou pour les coiffeurs). La pression est exercée principalement par le marché, où la demande est de plus en plus forte pour des produits respectueux de l'environnement, ainsi que par les prescriptions en matière de santé et de protection de l'environnement au travail. L'expérience montre que les entreprises formant des apprentis sont plus actives que les écoles professionnelles dans ce secteur. Les services d'orientation professionnelle offrent des informations sur les «professions de l'environnement», et on s'efforce de mettre davantage l'accent sur les aspects environnementaux de toutes les professions.

Quelques écoles ont mis sur pied un cours de «connaissance de l'environnement», destiné à certaines professions. Dans ce cas, l'éducation à l'environnement est traitée comme une nouvelle discipline. D'autres écoles proposent des séminaires et des stages dans le domaine de l'environnement. Dans certains cas, les enseignantes et enseignants spécialisés abordent eux-mêmes cet aspect. Dans les écoles professionnelles des arts et métiers et de l'industrie, l'environnement figure au programme de la nouvelle formation générale (enseignement de la culture générale). Il est également prévu que la notion d'environnement soit comprise dans le sens de développement durable, c'est-à-dire qu'elle intègre à valeur égale les aspects de justice sociale et de qualité de vie. De fait, cette possibilité est gérée par beaucoup d'écoles professionnelles de façon exemplaire. Cependant, les cours de didactique de l'environnement sont souvent peu fréquentés. L'éducation à l'environnement manque sans doute du personnel nécessaire à mettre sur pied des cours de perfectionnement.

L'éducation à l'environnement constitue une tâche centrale de la formation professionnelle, où sont exercés des rôles sociaux décisifs. Elle peut former un lien important entre entreprises et écoles, mais aussi entre les différentes professions. Un comportement respectueux de l'environnement, motivé par l'écologie et l'économie, est partie intégrante du travail dans la production et les services. A l'inverse, la formation professionnelle peut stimuler les formes de l'éducation à l'environnement. En effet, plus la production sera respectueuse de l'environnement, plus la population sera sensibilisée à l'environnement, à condition que la transparence soit garantie. Cette réflexion permet de définir des objectifs comme suit:

L'éducation à l'environnement est intégrée comme tâche transversale aux règlements cadres, à la formation générale et à toutes les branches de la formation professionnelle, et reconnue à tous les niveaux par les porteurs de la formation professionnelle. Sa mise en œuvre est soutenue par diverses mesures et fait l'objet d'une évaluation constante (recommandations 13, 14, 15 et 16).

La formation et le perfectionnement des enseignantes et enseignants professionnels les préparent à exploiter les synergies entre écoles et entreprises dans le domaine de l'environnement (recommendation 17).

La formation professionnelle, qui peut lier la théorie à la pratique de manière quasiment idéale, et mieux que tout autre niveau de formation, peut servir de modèle de référence pour l'éducation à l'environnement au sens large. Des applications y trouveront donc leur place. L'orientation professionnelle, qui se situe tout au début de la formation professionnelle, sera également pris en compte (recommandations 15, 18, 19).

Pour réaliser ces objectifs de développement, on observera les recommandations suivantes:

Recommandations:

(13) L'éducation à l'environnement, intégrée au principe du développement durable qui, lui, est ancré dans la loi sur la formation professionnelle, doit être précisée et commentée dans toutes les ordonnances et tous les textes d'application.

(14) L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT encourage par diverses mesures l'introduction de l'éducation à l'environnement dans la formation pro-

fessionnelle, entre autres en l'intégrant dans les règlements de formation, voire dans les règlements d'examens.

(15) L'éducation à l'environnement, qui fait partie de l'éducation au développement durable, devient un sujet de recherche dans le domaine de la formation professionnelle.

(16) Les offices cantonaux pour la formation professionnelle lancent et appuient des projets qui introduisent l'éducation à l'environnement dans les établissements de formation. Cela sous-entend l'élaboration de conditions cadres appropriées ainsi que le soutien aux efforts entrepris et l'échange d'expériences.

(17) Pour tout le corps enseignant, maîtres et maîtresses d'apprentissage, expertes et experts d'examens, les compétences acquises en éducation à l'environnement et au développement durable deviennent des critères de qualification.

(18) Les cantons et les associations soutiennent la collaboration entre écoles et entreprises dans le domaine de l'éducation à l'environnement et dans des projets de management.

(19) L'orientation professionnelle offre systématiquement des informations sur les métiers de l'environnement ainsi que sur les aspects professionnels touchant à l'environnement.

Ecoles de maturité

Les formations conduisant à la maturité prennent de l'importance en Suisse. De plus en plus de formations professionnelles exigent un certificat de maturité. Les établissements qui y préparent offrent une formation scolaire de base pour préparer les élèves à l'entrée dans une haute école spécialisée ou à l'université, mais ils contribuent aussi à leur formation générale et à la formation de leur personnalité. C'est ici que pourrait se situer un enseignement qui mène à comprendre la politique, l'économie et la société ainsi que la nécessité de prendre des décisions et des responsabilités même dans des situations difficiles et complexes. Cela exige des méthodes d'éducation qui touchent les questions sociales actuelles et transmettent des savoirs au delà des disciplines individuelles. Les thèmes de l'environnement, de l'avenir, du développement durable et la recherche d'un équilibre entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux représentent là un vaste champ d'apprentissage et permettent un enseignement interdisciplinaire et global basé sur l'anticipation et la participation.

L'éducation à l'environnement dans les écoles gymnasiales n'est pas explicitement incluse dans la nouvelle ORRM (ordonnance du Conseil fédéral/règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale) ni dans le plan d'études cadre de la CDIP pour les écoles gymnasiales, ni non plus dans les plans d'études cantonaux. L'ordonnance encourage toutefois dans son art. 5, al. 4, un enseignement qui va dans le sens d'une éducation socio-écologique à l'environnement: «Les élèves seront aptes à se situer dans le monde naturel, technique, social et culturel où ils vivent... Ils se préparent à y exercer leur responsabilité à l'égard d'eux-mêmes, d'autrui, de la société et de la nature.» Plusieurs plans d'études cantonaux soulignent eux aussi l'importance de la réflexion et de la compréhension des relations entre l'homme et la nature ainsi que de l'interdisciplinarité. Mais ces thèmes sont presque totalement absents au niveau des filières et des matières enseignées.

Aux dires d'enseignantes et enseignants en activité, les questions d'environnement restent peu importantes dans les écoles gymnasiales; lorsqu'elles sont traitées, c'est essentiellement par thèmes et dans les cours de sciences naturelles. Beaucoup de cantons et d'écoles offrent certes des structures et des plages horaires pour l'enseignement interdisciplinaire: semaines ou journées à thèmes, pool d'heures, travaux d'équipes, «team-teaching», etc. Mais les projets interdisciplinaires qui impliquent plus de deux enseignantes et enseignants sont trop peu valorisés dans la formation générale dispensée dans les écoles gymnasiales. Les enseignantes et enseignants de deux ou plusieurs disciplines y donnent souvent des cours l'un après l'autre ou en alternance. C'est la transmission des faits et l'acquisition de savoirs qui sont au premier plan, bien plus que la réflexion et le travail visant la solution de problèmes et le lien avec l'activité pratique. Les questions d'environnement sont quasiment absentes des cours de sciences humaines, les aspects sociaux de l'environnement sont négligés. Cela tient au fait que les enseignantes et enseignants du secondaire II ont souvent peu d'expérience quant à ces matières et à ces formes d'enseignement. Ils n'ont simplement pas le temps de préparer en commun une approche interdisciplinaire de ces nouveaux domaines et ne disposent pas de ressources financières pour travailler à sa conception et à un enseignement d'équipe (teamteaching). Les objectifs devraient être les suivants:

Les écoles de maturité affrontent de manière régulière et critique les questions de l'avenir et participent activement aux discussions sur les questions d'environnement et sur le développement durable. L'éducation à l'environnement est intégrée à la préparation à la maturité comme une contribution au développement durable. Ces thèmes formulés dans les lignes directrices des plans d'études se reflètent dans les cours. L'éducation à l'environnement est dotée d'un contenu et s'intègre aux disciplines concernées. On veille particulièrement à l'introduire dans les sciences humaines et à ne pas lier le développement durable aux seules sciences naturelles. En outre, la structure scolaire favorise la collaboration entre les branches. Les enseignantes et enseignants de toutes les branches sont familiers avec le contenu, les objectifs et les méthodes de l'éducation moderne à l'environnement.

Recommandations

(20) Le contenu, les objectifs et les méthodes de l'éducation moderne à l'environnement font partie intégrante de la formation et du perfectionnement du corps enseignant de toutes les disciplines enseignées dans les écoles de maturité.

(21) L'étude des questions de l'environnement et du développement durable peut être un thème central et un contenu attrayant des enseignements interdisciplinaires dans les écoles de maturité. On y développera les possibilités d'une éducation à l'environnement à partir des sciences humaines.

(22) Des méthodes d'enseignement interdisciplinaire et des structures d'enseignement et d'apprentissage sous forme de projets autonomes ou de résolution de problèmes sont créées et leur stabilité à long terme est garantie. Les enseignantes et enseignants ont du temps rémunéré à disposition pour la préparation d'un enseignement interdisciplinaire (choix des thèmes, formation didactique).

3.4 Formation dans les hautes écoles et les universités

Les données quantitatives et qualitatives sur l'éducation à l'environnement dans les différentes formations du troisième niveau (HES et universités) sont lacunaires. Les recherches sur sa situation effective dans l'enseignement et son évaluation sont denrées rares. Les études existantes des filières, plans d'études, horaires ainsi que des plans d'examens, démontrent que l'éducation à l'environnement y est pratiquement absente.

Une *base méthodologique* essentielle de l'éducation à l'environnement est son caractère interdisciplinaire ou transdisciplinaire. Les résultats des enquêtes sur la fonction des équipes de recherche interdisciplinaires (dans le cadre du Programme prioritaire Environnement du Fonds national suisse, de 1992 à 2001) sont toutefois décevants à cet égard. L'interdisciplinarité doit se battre contre des structures lourdes, des champs d'action insuffisants, une mauvaise communication et les performances personnelles qu'exige le système, toutes choses qui handicapent souvent la participation à un travail en équipe.

Ce qui vaut pour la recherche se retrouve dans l'enseignement. Quel que soit le type d'école et de filière, les plans d'études, les horaires et les locaux à disposition ne permettent guère de faire éclater la structure en cours magistraux. La plupart des enseignantes et enseignants sont mal armés pour pratiquer l'interdisciplinarité.

Les choses ont toutefois commencé à bouger ces dernières années. Dans certains instituts, des indices témoignent du début d'une éducation interdisciplinaire à l'environnement. Les changements vont être difficiles, car les personnes et équipes qui sont prêtes à collaborer dans ce sens vont devoir elles-mêmes financer les frais supplémentaires occasionnés par le travail interdisciplinaire, qui ne sont pas négligeables.

Les candidates et candidats à la plupart des filières d'éducation à l'environnement sont en nombre stagnant, voire en régression. La raison tient probablement au fait que l'intérêt pour l'environnement a nettement diminué au cours des années 1990.

Hautes écoles techniques

Une étude récente (Bienz & Fannenböck 1995) concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles techniques et HES donne l'image suivante:

- En général, dans les écoles techniques les thèmes de l'environnement sont peu abordés. Les contenus des filières professionnelles sont axés sur les connaissances et exigences professionnelles. Les horaires laissent peu de liberté.
- Les établissements techniques supérieurs, selon le type d'études, traitent leur thématique environnementale de manière spécifique, avec un accent et une orientation scientifique et technique.
- En revanche, les thèmes de l'environnement sont plus largement traités dans les écoles supérieures de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) et les écoles supérieures d'économie familiale.

A l'époque, la disparité énorme dans la quantité de cours traitant l'environnement pour deux mêmes filières, dans des écoles différentes, était particulièrement frappante. La manière de dispenser les matières dépendait souvent des seules compétences du chargé de cours.

De nouvelles enquêtes, quoique ponctuelles, dessinent une autre image. L'éducation à l'environnement gagne en importance et certains établissements en ont fait leur carte de visite. Cependant, il existe un besoin de coordination entre les différentes offres et les filières de formation.

Formation des enseignantes et enseignants

(Hautes écoles pédagogiques, universités)

On a déjà signalé la grande importance de l'attitude des enseignantes et enseignants et de leur intérêt à s'occuper d'éducation à l'environnement. La présence de questions écologiques dans la formation et le perfectionnement des enseignantes et enseignants revêt donc une importance décisive. Leur *formation de base* accorde souvent peu de place à l'éducation à l'environnement et ils acquièrent trop peu la compétence d'entamer des discussions sur les valeurs. Ainsi, les enseignantes et enseignants qui ont accompli leur formation de base ne sont pas automatiquement compétents pour éduquer les élèves à l'environnement. Pour ce qui est de la *formation continue*, la demande de cours portant spécifiquement sur l'environnement a fortement diminué depuis le boom qu'elle a connu dans les années 80 et au début des années 90. L'éducation à l'environnement a même totalement disparu de certains programmes de perfectionnement, tandis qu'ailleurs elle s'est plus ou moins stabilisée.

L'Université de Zurich a collecté des données sur l'importance et le contenu de l'éducation à l'environnement dans les établissements non universitaires de formation des enseignantes et enseignants (voir Kyburz-Graber et al. 2001). Un préprojet de la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement et du Pestalozzianum de Zurich, portant sur l'intégration de l'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et enseignants, a été réalisé (voir Nagel et al. 2000) et a conduit à ce que ce thème soit désormais une priorité de l'activité de la Fondation.

Autres HES

Concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles spécialisées d'arts visuels et d'arts appliqués, de musique, de santé, de travail social et d'agriculture, nous n'avons pas d'informations ou des informations insuffisantes et, à notre connaissance, aucune enquête n'est en cours. Les écoles de gardes forestiers ne sont pas couvertes par la loi sur les hautes écoles spécialisées. Elles ont une place à part. Dans la mesure où la sylviculture manifeste un intérêt particulier pour l'éducation à l'environnement liée à la nature, les écoles devraient être associées à sa mise en pratique (voir l'annexe 4).

Universités

Ces dernières années, des universités ont proposé des cours dans le domaine de l'écologie comme *formation principale* assortie d'un diplôme final (p.ex. à l'EPFZ, Umwelt-naturwissenschaften, Umweltingenieurwesen). Le travail interdisciplinaire sur des projets y tient une large place. En 1989, la Conférence universitaire suisse a institué, sur proposition d'un Groupe de travail Ecologie, une Commission interuniversitaire des sciences de l'environnement (Conférence universitaire suisse, 1989) qui s'est occupée de la coordination et de la collaboration entre les universités dans le domaine des sciences de l'environnement. Depuis la mise en place des nouvelles structures du système universitaire le 1^{er} janvier 2001, l'activité de la commission sous sa forme ancienne a été abandonnée. Une recommandation avait été formulée en son temps, souhaitant que les universités créent des offices de coordination écologique interfacultés; sa mise en œuvre varie beaucoup d'une université à l'autre.

La plupart des offres sont toutefois des *cours complémentaires ou à option* (Conférence des recteurs des universités suisses 2001, sanu 2000). Les plans d'études et horaires sont connus, mais l'orientation et les effets de ces différents cours peu étudiés. Les étudiantes et étudiants qui n'ont pas suivi de cours à option concernant l'environnement terminent souvent leurs études sans aucune notion reçue dans ce domaine. Là où des cours existent, ils sont généralement conçus comme des compléments pour des étudiantes et étudiants déjà sensibles aux questions d'environnement, et non comme faisant partie intégrante des études de base et principales.

Formations postgrades

Les personnes sortant des hautes écoles techniques, universités et EPF disposent de nombreuses possibilités d'études postgrades dans le domaine de l'environnement, parfois ouvertes au grand public (voir sanu 2000: «Guide de la formation en environnement»). La plupart sont consacrées à un thème spécifique, étudié dans le cadre des sciences naturelles ou techniques. Quelques filières se distinguent toutefois par leur travail interdisciplinaire orienté vers l'avenir et l'accent qu'elles mettent sur les projets et les études de cas. Des offres susceptibles de qualifier des spécialistes comme formateurs et formatrices de l'environnement existent p.ex. à l'EPFZ ou à l'Université de Bâle.

L'objectif est d'intégrer l'éducation à l'environnement dans la formation générale du plus grand nombre de filières possibles. Cela inclut la capacité de remettre en question les normes sociales et de pousser au changement. Les hautes écoles et universités de l'avenir participent à cette tâche et suscitent des manières innovatrices de réfléchir sur toutes les disciplines. (Recommandations 2, 23, 24, 26)

Pour l'éducation à l'environnement, qui exige une coopération interdisciplinaire, l'établissement de structures de communication et de coopération dans les hautes écoles et universités est un objectif incontournable. Enseignantes et enseignants, étudiantes et étudiants peuvent ainsi apprendre ensemble à pratiquer de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage. (Recommandations 24, 25)

Enfin, la formation de formateurs et formatrices à l'environnement ne doit pas se résumer à une éducation modèle à l'environnement, mais inclure aussi des objectifs d'éducation à l'environnement et des éléments didactiques et méthodologiques idoines. La réflexion sur le travail des enseignantes et enseignants (ainsi que sur la recherche) doit aussi porter sur leur relation avec l'environnement. Cet objectif est particulièrement important pour les hautes écoles pédagogiques. (Recommandations 24, 25)

Pour que ces objectifs deviennent réalité et pour arriver à un développement durable de l'éducation à l'environnement, il est utile et souhaitable que se créent des centres de compétences qui aient une activité de «leading houses». Ce sont eux qui font la recherche, stimulent, coordonnent et conseillent les établissements de formation en matière d'éducation à l'environnement. (Recommandations 2, 26)

Recommandations:

(23) Une discussion sur l'éducation à l'environnement doit être suscitée et menée par les responsables de l'éducation au niveau tertiaire.

(24) L'éducation à l'environnement est une discipline spécialisée à intégrer dans la formation de tout le corps enseignant. Pour les enseignantes et enseignants déjà en fonction, ces compétences sont acquises par des formations continues.

(25) L'interdisciplinarité, avec les mesures et structures adéquates, doit être encouragée comme condition incontournable pour l'éducation à l'environnement. Dans ce sens, l'attribution des chaires devrait s'effectuer plus souvent selon les critères de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité.

(26) Les processus visés d'intégration de l'éducation à l'environnement doivent prendre en compte la création de centres de compétences, qu'il serait souhaitable d'associer à des établissements de formation existants ou de faire fonctionner en réseaux.

3.5 Formation continue

La Fédération suisse pour la formation continue FSEAréunit sous le terme de «formation continue» la formation professionnelle et extra-professionnelle des adultes. Les offres du secteur quaternaire émanent en majorité de l'économie privée et, par conséquent, sont fortement orientées en fonction du marché. La plupart de ces offres sont faites sur la base d'analyses commerciales; les tentatives d'insérer des thèmes de l'environnement dans les offres classiques de formation des adultes se sont souvent soldés par un échec. Le marché existant pour les thèmes de l'environnement n'est couvert que ponctuellement, et presque exclusivement par des associations spécialisées dans les questions d'environnement, comme le sanu, le centre de formation du WWF, SILVIVA ou les formations continues aux universités de Berne et de Fribourg. On admet que la demande de cours sur l'environnement au sens classique ne présente plus un grand potentiel d'augmentation. C'est pourquoi nous proposons d'autres voies pour développer la formation continue. Nous pensons entre autres aux aspects informels de la formation d'adultes, celle qui se déroule p.ex. dans le domaine professionnel conformément à la norme ISO 14001. La participation à des processus de développement de la qualité dans les entreprises qui incluent des aspects environnementaux peut en effet être assimilée à une éducation à l'environnement.

En Suisse, il n'existe guère d'étude, à part quelques anciens sondages (Finger, 1991), qui portent non seulement sur la situation du marché, mais sur les effets, la méthode, l'acceptation ou d'autres questionnements concernant l'éducation à l'environnement. Un peu plus d'informations nous viennent d'Allemagne (Heino Apel, communication orale).

Lors de la planification et de l'évaluation de formations, la formation d'adultes de l'avenir tient compte en règle générale du fait que la protection de l'environnement et le développement durable sont des notions qui touchent à nombre de thèmes de formation. L'éducation à l'environnement a donc sa place dans toute formation continue, dont elle fait partie intégrante; la recherche s'occupe elle aussi davantage de l'éducation à l'environnement (et de l'éducation au développement durable) dans la formation continue. En outre, l'éducation à l'environnement devient un critère important de qualité sur le marché privé de la formation d'adultes. (Recommandations 27, 28)

Nous proposons encore un autre objectif: une utilisation meilleure et rationnelle des chances et des potentiels offerts par l'éducation à l'environnement au niveau quaternaire. Quand des adultes – qui se sentent souvent isolés et impuissants face aux exigences qu'impose au quotidien la protection de l'environnement – ont la possibilité d'influencer leur propre milieu local, avec un groupe librement choisi, ils réalisent qu'on peut passer de l'impuissance à la participation active. Pour arriver à ce but, la formation d'adultes générale ou professionnelle doit être intégrée aux choix de mode de vie et répondre aux besoins des individus ou de groupes de personnes ou de quartiers. Elle contribue ainsi à ce que chacun puisse relever les défis sociaux et personnels actuels et prenne une part active au changement, grâce à des cours portant sur les sujets suivants:

- comment réussir à agir quand la situation nous dépasse,
 - comment développer des stratégies de résolution des problèmes, p.ex. les problèmes d'environnement dans le quartier ou le village,
 - que faire en tant que citoyenne ou citoyen pour changer la situation, etc.
- (Recommandations 27, 29)

Un autre objectif serait que les questions d'environnement soient partie intégrante de la formation d'adultes et ne ressortent plus, comme jusqu'ici, de disciplines destinées à des spécialistes. Les thèmes de la protection de l'environnement et du développement durable servent aussi de terrain d'exercice pour d'autres objectifs de formation (rhétorique, communication, médiation, etc.). (Recommandation 27)

Une condition favorable à l'éducation à l'environnement est constituée par des objectifs plus vastes, comme les suivants:

- La formation d'adultes et la formation continue extra-professionnelle sont mieux intégrées dans le système éducatif. Cela permet aussi de constituer des réseaux avec les offres d'autres niveaux de formation.
 - La séparation entre formation d'adultes générale ou culturelle, perfectionnement professionnel et programmes de formation pour personnes au chômage disparaît. Les mêmes conditions cadres sont valables pour tous les secteurs.
 - Des diplômes individuels de fin d'études sont possibles.
- (Recommandation 30)

Recommandations:

(27) L'intégration de l'éducation à l'environnement (en tant que telle, et en tant que composante de l'éducation au développement durable) à la formation des adultes est encouragée par des programmes spécifiques et des projets pilotes.

(28) La recherche sur l'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de la formation des adultes est intensifiée et élargie.

(29) Des modules portant sur les compétences environnementales et le comportement conforme au développement durable sont offerts dans toutes les formations personnelles certifiantes qui font partie de la formation d'adultes. En outre, des questions portant sur la protection de l'environnement et d'autres domaines du développement durable servent aux formations de développement personnel (par exemple dans la rhétorique, etc.).

(30) L'encouragement à la formation continue est une condition essentielle pour une éducation à l'environnement des adultes. Dans ce sens, la formation continue doit être mise en avant comme «quatrième niveau de formation» à intégrer au système éducatif.

3.6 Les recommandations dans leur ensemble

Ensemble des degrés d'enseignement

(1) La contribution de l'éducation à l'environnement à la formation générale est un critère de qualité essentiel. Un autre critère de qualité est la coordination avec des branches apparentées, notamment «l'éducation dans une perspective globale» et «l'éducation à la santé».

(2) Les acteurs des milieux de formation assument un rôle directeur pour le développement du contenu et des méthodes de l'éducation à l'environnement et pour son intégration à l'éducation «régulière». En outre, les débats pédagogiques et la recherche en éducation à l'environnement s'intensifient.

(3) La CDIP-CH et les CDIP régionales ont la responsabilité de la coordination et de l'intégration de l'éducation à l'environnement. Pour son application, elles recourent aux services des institutions soutenues par l'Etat et mandatées à ce propos (comme la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE, le Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité sanu, SILVIVA).

(4) Le système éducatif participe activement et au même niveau que les offices fédéraux concernés à la mise en œuvre du concept du «développement durable», largement reconnu au niveau national et international. On recommande que la CDIP et IDA-Rio élaborent en commun une stratégie, qui garantisse et réglemente la participation des institutions éducatives et une orientation qui réponde à leurs besoins.

(5) L'éducation à l'environnement participe activement et de manière innovatrice à l'intégration de l'éducation formelle et informelle («ouverture de l'école»). Elle affirme sa spécificité en développant et en vérifiant des modèles adéquats d'application, et en concluant de nouveaux partenariats (avec l'économie, les parents, les communes, etc.). Afin que les nouvelles technologies de l'information et de la communication soient utilisées de manière optimale pour l'éducation à l'environnement, il faut élaborer des bases didactiques qui font de l'évaluation des informations une compétence centrale.

(6) Les responsables de l'éducation à l'environnement s'efforcent d'améliorer l'engagement de tous les offices fédéraux concernés par les questions de l'éducation à l'environnement («politiques d'utilisation»), en sus de l'OFEFP, de l'ODT, de la DDC et de l'OFSP.

(7) Chaque canton doit disposer d'un accès à une infrastructure pour la mise en pratique de l'éducation à l'environnement. A cet égard, les organes spécialisés ou de coordination («Fachstellen») et les responsables spécialisés ont fait leurs preuves. Ils pourraient être

financés par plusieurs cantons à la fois. Pour la mise en œuvre, les cantons recourent aussi aux offres des organisations privées (ONG).

(8) Les responsables de l'éducation à l'environnement s'efforcent de collaborer plus intensément avec l'économie. Un programme d'incitation est envisagé pour hâter cette procédure.

Ecole obligatoire

(9) L'éducation à l'environnement – au sens d'un concept socio-écologique et d'une partie de l'éducation au développement durable – est ancrée comme principe de base de l'enseignement dans les plans d'études, et ce, de manière systématique et définitive. Les plans d'études prévoient les plages nécessaires à sa mise en pratique.

(10) Des possibilités de formation à une meilleure relation à la nature sont systématiquement offertes à tous les niveaux de l'enseignement. Elles font partie intégrante d'une éducation à l'environnement au sens large (dans le sens du changement de paradigme). Des plages leur sont réservées et une aide est fournie pour leur réalisation.

(11) Les initiateurs coordonnent mieux leurs offres (matériel pédagogique, informations, manifestations, campagnes, etc.) et les adaptent mieux aux nécessités des écoles. Pour être accessibles, ces offres doivent s'adapter aux besoins, habitudes et moyens du corps enseignant (proximité géographique, structures habituellement utilisées, etc.). Les organisations privées vérifient la possibilité de fusionner production et diffusion.

(12) Lors d'innovations scolaires en cours, il est tenu compte, autant que possible, des aspects écologiques et de développement durable. Les différentes expériences inventoriées dans les cantons sous la dénomination «école, espace de vie» («Lebensraum Schule») peuvent servir d'expériences pilotes et de référence.

Formation professionnelle

(13) L'éducation à l'environnement, intégrée au principe du développement durable qui, lui, est ancré dans la loi sur la formation professionnelle, doit être précisée et commentée dans toutes les ordonnances et tous les textes d'application.

(14) L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT encourage par diverses mesures l'introduction de l'éducation à l'environnement dans la formation professionnelle, entre autres en l'intégrant dans les règlements de formation, voire dans les règlements d'examens.

(15) L'éducation à l'environnement, qui fait partie de l'éducation au développement durable, devient un sujet de recherche dans le domaine de la formation professionnelle.

(16) Les offices cantonaux pour la formation professionnelle lancent et appuient des projets qui introduisent l'éducation à l'environnement dans les établissements de formation. Cela sous-entend l'élaboration de conditions cadres appropriées ainsi que le soutien aux efforts entrepris et l'échange d'expériences.

(17) Pour tout le corps enseignant, maîtres et maîtresses d'apprentissage, expertes et experts d'examens, les compétences acquises en éducation à l'environnement et au développement durable deviennent des critères de qualification.

(18) Les cantons et les associations soutiennent la collaboration entre écoles et entreprises dans le domaine de l'éducation à l'environnement et dans des projets de management.

(19) L'orientation professionnelle offre systématiquement des informations sur les métiers de l'environnement ainsi que sur les aspects professionnels touchant à l'environnement.

Ecole de maturité

(20) Le contenu, les objectifs et les méthodes de l'éducation moderne à l'environnement font partie intégrante de la formation et du perfectionnement du corps enseignant de toutes les disciplines enseignées dans les écoles de maturité.

(21) L'étude des questions de l'environnement et du développement durable peut être un thème central et un contenu attrayant des enseignements interdisciplinaires dans les écoles de maturité. On y développera les possibilités d'une éducation à l'environnement à partir des sciences humaines.

(22) Des méthodes d'enseignement interdisciplinaire et des structures d'enseignement et d'apprentissage sous forme de projets autonomes ou de résolution de problèmes sont créées et leur stabilité à long terme est garantie. Les enseignantes et enseignants ont du temps rémunéré à disposition pour la préparation d'un enseignement interdisciplinaire (choix des thèmes, formation didactique).

Formation dans les hautes écoles et les universités

(23) Une discussion sur l'éducation à l'environnement doit être suscitée et menée par les responsables de l'éducation au niveau tertiaire.

(24) L'éducation à l'environnement est une discipline spécialisée à intégrer dans la formation de tout le corps enseignant. Pour les enseignantes et enseignants déjà en fonction, ces compétences sont acquises par des formations continues.

(25) L'interdisciplinarité, avec les mesures et structures adéquates, doit être encouragée comme condition incontournable pour l'éducation à l'environnement. Dans ce sens, l'attribution des chaires devrait s'effectuer plus souvent selon les critères de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité.

(26) Les processus visés d'intégration de l'éducation à l'environnement doivent prendre en compte la création de centres de compétences, qu'il serait souhaitable d'associer à des établissements de formation existants ou faire fonctionner en réseaux.

Formation continue

(27) L'intégration de l'éducation à l'environnement (en tant que telle, et en tant que composante de l'éducation au développement durable) à la formation des adultes est encouragée par des programmes spécifiques et des projets pilotes.

(28) La recherche sur l'éducation à l'environnement et au développement durable au sein de la formation des adultes est intensifiée et élargie.

(29) Des modules portant sur les compétences environnementales et le comportement conforme au développement durable sont offerts dans toutes les formations personnelles certifiantes qui font partie de la formation d'adultes. En outre, des questions portant sur la

protection de l'environnement et d'autres domaines du développement durable servent aux formations de développement personnel (par exemple dans la rhétorique, etc.).

(30) L'encouragement à la formation continue est une condition essentielle pour une éducation à l'environnement des adultes. Dans ce sens, la formation continue doit être mise en avant comme «quatrième niveau de formation» à intégrer au système éducatif.

4 Des recommandations à la mise en œuvre

Propositions d'action concrète

Après avoir abordé de manière générale comment nos recommandations pourraient être mises en œuvre, nous indiquons des possibilités concrètes au travers de vingt-deux propositions d'application. Chaque proposition est structurée de la même manière: domaine de formation concerné – titre – objectif poursuivi avec référence aux recommandations dont l'application est encouragée – considérations stratégiques – démarche et mesures, ainsi que destinataires.

4.1 Démarche générale

Les organes et personnes impliqués dans l'élaboration et l'issue du projet Avenir Education Environnement Suisse sont convaincus que l'éducation à l'environnement joue un rôle clef dans la construction d'une société à même d'affronter l'avenir. Au cours d'un travail commun, ils ont mis en évidence les objectifs et les voies qui leur semblent possibles. Ils sont pleinement conscients aussi des efforts immenses qu'il s'agira de déployer, ne serait-ce que pour réaliser les recommandations et les propositions contenues dans ce rapport. Ils pensent que ces objectifs peuvent être atteints et sont désireux de s'engager dans cette voie. Parmi les divers éléments qui peuvent contribuer à une stratégie globale, il convient de mentionner ce qui suit:

1. La Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, initiatrice du projet, est prête à continuer d'assumer une part des responsabilités dans la phase de mise en œuvre des objectifs et des propositions et à l'accompagner au besoin comme moteur et catalyseur.
2. Le groupe de projet actuel sera remplacé par quatre groupes de travail, un pour chaque degré. Ils auront pour tâche d'initier la mise en œuvre des recommandations et des propositions formulées ci-après, de les accompagner, de les appuyer et de les évaluer.
3. Des partenaires sont en outre nécessaires. Les responsabilités doivent être partagées. L'évolution de l'éducation à l'environnement devrait être soutenue par le plus grand nombre de personnes possible de tous les secteurs de la société. Il s'agira de les motiver et de les inviter à prendre leurs responsabilités.
4. Une démarche en plusieurs étapes s'avère utile. C'est à cela que devraient servir les propositions suivantes. Ce sont des esquisses de mise en œuvre pratique des objectifs issus des déclarations et des recommandations de la première partie du rapport. Elles n'ont pas la prétention de décrire l'unique voie possible et n'entrent pas dans les détails.

4.2 Propositions pratiques de mise en œuvre

Les vingt-deux propositions d'application qui suivent esquissent des mesures concrètes possibles concernant le développement à venir de l'éducation à l'environnement.

Engagement de la CDIP

Objectif

Une position mise à jour et claire de la CDIP-CH et des CDIP régionales quant au développement durable et à l'éducation à l'environnement.

Mise en œuvre des recommandations 1 à 8 (en particulier de la 3^e recommandation).

Considérations stratégiques

Partant d'une évaluation des objectifs atteints par la déclaration de la CDIP de 1988 et du rapport y relatif de la commission pédagogique (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 1988), la position et le rôle de la CDIP face à l'éducation à l'environnement sont confirmés ou nouvellement définis et font l'objet d'une décision. Cette évaluation a lieu si possible dans le cadre plus vaste de «l'éducation à une société durable», de manière à garantir dès le départ une coordination optimale de tous les partenaires intervenant dans la réalisation de ces objectifs (éducation à l'environnement, éducation au développement [éducation dans une perspective globale], éducation à la santé, etc.). Voir également la proposition de mise en œuvre «Programme d'éducation au développement durable».

Démarches et mesures

- Evaluation du degré de réalisation des objectifs de la déclaration de la CDIP de 1988.
- Elaboration d'une proposition selon laquelle l'encouragement, l'organisation et l'intégration de l'éducation à l'environnement reviendraient à la CDIP-CH, aux CDIP régionales et aux cantons sous la conduite du Secrétariat de la CDIP, avec le concours de partenaires appropriés.
- Décision de la part de la CDIP.

Destinataires: Secrétariat général de la CDIP-CH, secrétariats régionaux de la CDIP, Conférence plénière de la CDIP.

Programme d'éducation au «développement durable»

Objectif

En mettant sur pied un «Programme d'éducation au développement durable» commun, visant le long terme, la Confédération, les cantons et les autres partenaires intéressés créent les conditions nécessaires pour que le système de formation puisse participer à la mise en œuvre des programmes internationaux et nationaux.

Mise en œuvre des recommandations 1, 4, 5, 6.

Considérations stratégiques

A la base, un consensus politique est nécessaire entre les protagonistes potentiels du programme au plus haut niveau. Les partenaires potentiels sont les instances impliquées dans la mise en œuvre du développement durable et les offices fédéraux coordonnés par le groupe «IDA-Rio» (voir glossaire), y compris le nouvel Office fédéral du développement territorial, la CDIP et au besoin les organisations et les associations actives dans le domaine de la formation. Ces différents partenaires assurent l'élaboration d'un programme et sont responsables de son application.

Démarches et mesures

- Décision de principe de la part des différents partenaires et mandat en vue de l'élaboration d'un programme.
- Décision et financement du programme.
- Attribution des mandats de mise en œuvre aux partenaires appropriés, réalisation, évaluation.

Destinataires: CDIP, IDA-Rio ainsi que les offices fédéraux impliqués, Office fédéral du développement territorial, les fondations Education pour l'Environnement, Education et Développement et Promotion Santé-Suisse, les organisations actives dans le domaine de la formation, les ONG actives dans le domaine du développement durable.

Intégration de l'éducation à l'environnement dans la conception des plans d'études, la rénovation de l'enseignement et de l'école

Objectif

L'éducation à l'environnement est intégrée à la conception des plans d'études, à la rénovation de l'enseignement et de l'école et elle sert à la réalisation des objectifs centraux de la formation.

Mise en œuvre des recommandations 1, 5, 9, 10.

Considérations stratégiques

Au plan stratégique, il y a lieu de travailler à trois niveaux:

Au *niveau du contenu*, il s'agira d'établir clairement que le point de départ n'est pas une «éducation à l'environnement teintée de vert» (limitation à la découverte de la nature sur le terrain), mais qu'il s'agit de poursuivre dans la voie d'une éducation à l'environnement socioculturelle. Des thèmes importants au plan de la société comme le mode de vie/la qualité de la vie, le logement, la consommation, la mobilité et la circulation, les loisirs, les relations monde végétal/monde animal/êtres humains devraient être abordés dans des perspectives différentes et sous l'aspect du développement durable.

Au *niveau structurel*, il s'agira de renforcer, dans les plans d'études, les orientations et les aspirations favorables à un apprentissage comprenant plusieurs perspectives, tout en assurant le lien avec la vie quotidienne et l'apport de certaines connaissances techniques; il s'agira aussi d'intégrer les objectifs écologiques généraux. Des conditions-cadres devront être créées pour permettre la réalisation de ce projet.

Au *niveau de la rénovation*, on peut admettre que l'on est en principe disposé à intégrer les objectifs visés en matière d'éducation à l'environnement dans les projets de rénovation de l'école et de ses principes directeurs. La réalisation concrète sera plus proche une fois qu'on aura apporté la preuve que l'éducation à l'environnement s'impose, qu'il aura été possible d'en faire l'expérience, qu'il y aura des supports didactiques et du matériel de qualité à disposition et que toutes les personnes concernés y seront associées.

Démarches et mesures

- Lancement de projets communs entre les spécialistes de l'éducation à l'environnement et de la formation en général: l'éducation à l'environnement en tant que contenu de la rénovation de l'école et de l'enseignement.
- Constitution d'un groupe de travail réunissant des responsables des plans d'études et des spécialistes des services d'éducation à l'environnement, collaboration avec des hautes écoles pédagogiques.
- Evaluation de la mise en œuvre des plans d'études sous l'angle de l'éducation à l'environnement telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Récolte de données concernant les facteurs qui empêchent et ceux qui favorisent et encouragent cette mise en œuvre.
- Proposition d'un modèle portant sur le contenu et la forme de l'intégration de cette problématique dans les plans d'études.
- Elaboration d'un modèle valable pour tous les degrés scolaires en vue de la concrétisation de l'éducation à l'environnement tout au long des 9 (respectivement des 12) années de scolarité.
- Offre d'information, d'échanges et de perfectionnement en éducation à l'environnement et en éducation au développement durable, destinée aux responsables des processus de rénovation de l'école.
- Faire connaître des bons projets, utiles pour la rénovation de l'école, prenant en compte l'aspect de «l'éducation à l'environnement et au développement durable»; proposer des forums d'échanges entre les intéressés. Evaluation et développement des programmes existants (p.ex. «Ecole, espace de vie»).
- Discussion à propos des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, etc.) et de leur utilisation dans l'éducation à l'environnement: importance pédagogique et didactique, potentiel positif et négatif d'utilisation, lacunes devant être comblées autrement.

Destinataires: spécialistes de la conception des plans d'études, de la rénovation de l'enseignement et de l'école, services et spécialistes cantonaux de l'éducation à l'environnement, services pédagogiques régionaux et cantonaux, hautes écoles pédagogiques, foundations Education pour l'environnement, Education et développement et Promotion Santé-Suisse.

Matériel pédagogique et didactique destiné à l'éducation à l'environnement

Objectif

Amélioration de l'accès au matériel existant et de son utilisation, évaluation et coordination de l'offre ainsi que création ciblée d'outils complémentaires.

Mise en œuvre de la recommandation 11.

Considérations stratégiques

Le matériel pédagogique existant destiné à l'éducation à l'environnement est assez bon, tant du point de vue de la quantité que de la qualité. On ne peut pas dire grand-chose en revanche de l'utilisation de ces supports. Il existe des lacunes au plan de l'accès à ce matériel et de la coordination de l'offre existante comme il y en aura éventuellement à l'avenir quant à sa mise à jour régulière.

Des améliorations sont possibles dans la collaboration des institutions existantes, dans l'utilisation coordonnée de leurs instruments et de leurs canaux de transmission et dans la prise en compte systématique des besoins de la clientèle.

Démarches et mesures

- Evaluation des prestations des fondations Education pour l'Environnement, Education et Développement ainsi que Radix, du point de vue général de la formation. Mise en application des résultats de l'évaluation dans une offre de services optimisée.
- Démarrage d'une collaboration institutionnalisée et officielle entre les «demeureurs» (centres de documentation, représentants du corps enseignant) et les offreurs de services (sous forme de coordination et d'évaluation du matériel pédagogique et didactique dans le domaine de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au développement et de l'éducation à la santé).
- Conjointement, il s'agira de procéder éventuellement à l'évaluation de l'utilisation et de l'adéquation du matériel existant dans la pratique quotidienne de l'enseignement.

Destinataires: fondations Education pour l'Environnement, Education et Développement et Radix, services de documentation et de moyens audiovisuels, SER et LCH et d'autres représentantes et représentants du corps enseignant et des services cantonaux d'éducation à l'environnement.

Coordination des offres de l'éducation à l'environnement (actions, campagnes)

Objectif

Augmentation de l'acceptabilité et de l'efficacité de l'offre adressée de l'extérieur aux écoles grâce à une meilleure coordination de celle-ci.

Mise en œuvre de la recommandation 11.

Considérations stratégiques

L'idée d'une coordination de l'offre émanant des organisations privées rencontre une certaine résistance, car on intervient ici dans le libre marché et dans des situations de concurrence. Il s'agit donc de s'atteler à cette tâche avec le plus grand soin et la plus grande circonspection. La coordination doit englober toutes les offres qui relèvent du concept social de «développement durable», y compris celles qui présentent une parenté méthodologique. La coordination fait partie des tâches de base des deux fondations Education pour l'Environnement et Education et Développement. Elle doit toutefois être acceptée par les destinataires, pour pouvoir s'effectuer de manière optimale. Cela presuppose un appui officiel et une collaboration avec les milieux institutionnels de la formation.

Démarches et mesures

- Rattachement plus étroit de l'offre de services des fondations avec mandat de coordination à la formation officielle.
- Constitution d'un forum d'échange pour les offreurs (domaines de l'environnement, du développement/dimension sociale, de la santé, de l'économie), les «demandeurs» (formation) et les coordinateurs.

Destinataires: fondations Education pour l'environnement et Education et développement, administration dans le domaine de la formation, ONG, représentantes et représentants du corps enseignant.

Participation des écoles à l'Agenda 21 local

Objectif

Participation du plus grand nombre possible d'écoles à la mise en œuvre de l'Agenda 21 local (voir glossaire). Intégration des questions relatives à l'Agenda 21 à la formation des enseignantes et enseignants.

Application des recommandations 4, 5, 9, 12

Considérations stratégiques

La participation des écoles aux processus des Agendas 21 locaux actuellement en cours peut s'appuyer, dans le cas idéal, sur un «Programme d'éducation au développement durable» (voir la proposition P 2 y relative), mais elle peut aussi avoir lieu comme variante minimale d'un «Programme d'éducation au développement durable» sans avoir l'appui «d'en haut» d'un programme national, si la motivation et le soutien nécessaires existent. Il convient à cet effet de montrer de manière crédible aux enseignantes et enseignants et aux écoles que cette thématique peut s'intégrer aux objectifs et aux tâches de la formation déjà existants sans surcharger l'école: les mesures visant à associer l'école à l'Agenda 21 local devraient prendre dès le départ la forme d'un *projet scolaire* et s'ajuster aux réformes et aux besoins de la formation comme un projet de rénovation. Les délais doivent être envisagés à long terme. Les nombreux partenaires potentiels de l'Agenda 21 peuvent encourager la démarche par des offres synergiques.

Démarches et mesures

- Elaboration d'un programme pilote «Participation des écoles à l'Agenda 21 local» par des représentantes et représentants des institutions responsables de la mise en œuvre du développement durable en collaboration avec des partenaires de la formation.
- Préparation des outils et des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre.
- Mise en œuvre, accompagnement et évaluation du programme pilote.

Destinataires: responsables de la mise en œuvre du «développement durable» au sein de la Confédération et des cantons, des offices cantonaux spécialisés, des fondations Education pour l'Environnement et Education et Développement, de l'éducation à la santé, des hautes écoles pédagogiques et des écoles (direction).

Introduction de l'éducation à l'environnement dans les plans d'études cadres ainsi que les règlements concernant la formation et les examens

Objectif

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, l'éducation à l'environnement est sur un pied d'égalité avec d'autres thèmes dans les nouveaux plans d'études cadres; elle est également intégrée aux règlements concernant la formation (et, le cas échéant, aux règlements concernant les examens).

Mise en œuvre des recommandations 13, 14.

Considérations stratégiques

Afin de garantir la présence permanente de ce thème, un ou une représentante de l'éducation à l'environnement (dans le cadre du thème général de «l'éducation au développement durable») prend place dans le nouveau conseil de formation professionnelle. Conjointement, il serait bienvenu que l'OFFT participe aux mesures pour un management écologique proposées pour l'administration fédérale et à celles qui existent déjà.

Démarches et mesures

- Constitution d'un groupe de travail comprenant le responsable de l'éducation à l'environnement à l'OFFT et des représentantes et représentants de l'économie privée. Ce groupe soumet les objectifs cités plus haut à un examen préliminaire (qu'est-ce qui est déjà réalisé?) et organise finalement leur mise en œuvre, en collaboration avec l'OFFT.
- Mandat-cadre de l'OFFT pour assurer la communication nécessaire entre les responsables des règlements et les spécialistes de l'éducation à l'environnement.
- En parallèle, un groupe de ressources (réseau) est institué pour la mise en œuvre concrète de l'éducation au développement durable; il est si possible intégré à l'OFFT.

Destinataires: OFFT, spécialistes de l'éducation à l'environnement dans les milieux de la formation professionnelle, ONG spécialisées.

Projets d'éducation à l'environnement dans des lieux de formation

Objectif

L'éducation à l'environnement fait partie intégrante de chaque formation professionnelle. Des conditions-cadres appropriées existent et des projets sont proposés en appui. Il y a cohérence entre les objectifs des écoles et des entreprises qui forment des jeunes.

Mise en œuvre de la recommandation 18.

Considérations stratégiques

L'environnement fait partie de la formation comme valeur repère au même titre que ces trois impératifs: qualité, sécurité du travail et santé. Cela presuppose tout d'abord une sensibilisation appropriée. Des conditions-cadres favorables de même que la réalisation et le soutien de projets ainsi que l'évaluation de leurs résultats sont autant d'étapes qui conduisent à la mise en œuvre de ces objectifs. Dans les différentes écoles, des personnes qui exercent une fonction de relais peuvent jouer un rôle clé. Les offices cantonaux de formation professionnelle, coordonnés au sein de la Conférence des offices de formation professionnelle, jouent à cet égard un rôle déterminant. Pour toucher et contacter les entreprises, le moyen le plus simple est de passer par les associations professionnelles auxquelles elles sont rattachées. Les aspects professionnels spécifiques seront plutôt abordés dans la formation pratique. Des institutions et projets particuliers, comme le Centre écologique pour les écoles professionnelles prévu à Cudrefin, peuvent être des appuis utiles.

Démarches et mesures

- Elaborer et développer une stratégie commune avec la Conférence des offices de formation professionnelle.
- Concevoir des projets pilotes avec des partenaires volontaires, prêts à les réaliser. Il s'agira de les concevoir différemment selon la spécialisation professionnelle en faisant appel aux associations spécifiques. Exemple: tous les apprentis et apprenties du secteur de la forêt et du bois participent, durant leur formation, à un stage d'entretien de la forêt, en suivant des directives pédagogiques.
- Examiner la possibilité de créer des conditions-cadres élargies qui favorisent également des projets au niveau individuel des élèves (p.ex. reconnaissance de stages dans le cadre «environnement» ou «développement durable» comme temps de formation).

Destinataires: Offices cantonaux de formation professionnelle, CRFP/CSFP, spécialistes de l'éducation à l'environnement engagés dans la formation professionnelle, associations professionnelles.

Qualification des formateurs et formatrices et des examinateurs et examinatrices en éducation à l'environnement

Objectif

L'éducation à l'environnement fait partie intégrante des qualifications des enseignantes et enseignants, des maîtres et maîtresses d'apprentissage ainsi que des expertes et experts lors des examens. Des offres appropriées sont intégrées à la formation et sont mises à disposition pour la formation complémentaire.

Mise en œuvre de la recommandation 17.

Considérations stratégiques

Un consensus quant aux objectifs à atteindre est nécessaire. Pour la mise en œuvre et le contrôle, nous sommes d'avis que le moyen le plus efficace serait de confier un mandat de base à l'Institut Suisse de Pédagogie pour la Formation Professionnelle (ISPFP). Il conviendrait de veiller tout particulièrement à une intégration dans le domaine de la recherche et du développement. Conjointement (pour encourager la demande de la part du public cible), il serait indiqué d'accomplir un travail de sensibilisation.

Démarches et mesures

- Prise de contact avec l'OFFT (direction, responsable de l'éducation à l'environnement) et l'ISPFP, afin de négocier un mandat approprié.

Destinataires: OFFT, ISPFP.

Intégration de l'éducation à l'environnement dans la recherche en matière de formation professionnelle

Objectif

L'éducation à l'environnement fait partie intégrante de la recherche en matière de formation professionnelle.

Mise en œuvre de la recommandation 15.

Considérations stratégiques

La Confédération devrait soutenir des mesures d'encouragement et leur exécution devrait être garantie par l'OFFT. L'éducation au développement durable, et l'éducation à l'environnement qui en est un des secteurs, étant des éléments novateurs d'un développement technologique adapté à l'avenir, elles sont intégrées comme un axe prioritaire dans le fonds de la CTI (Commission pour la technologie et innovation). Des spécialistes de la branche viennent compléter le groupe d'expertes et experts. Le cas échéant, des programmes nationaux de recherche offrent des possibilités (cf. «Formation et emploi»). En cas de coopération avec les centres de compétences existants en matière d'éducation (à l'environnement) ou d'appui de leur part, on pourra renoncer à mettre sur pied de nouvelles structures coûteuses.

Démarches et mesures

- Prise de contact avec le secrétaire général de la CTI et le responsable de l'éducation à l'environnement de l'OFFT, afin de convenir de la voie à suivre.
- Elaborer une argumentation adéquate (cf. «Stratégie»), la justifier et la présenter dans un papier.

Destinataires: OFFT (responsable de l'éducation à l'environnement), CTI (secrétariat général), le cas échéant des politiciens et des politiciennes responsables de la formation professionnelle, Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE).

Centre de compétences (en réseau) dans le domaine de l'éducation à l'environnement

Objectif

Créer un centre de compétences national (en réseau) dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Mise en œuvre des recommandations 14 à 19.

Considérations stratégiques

A long terme, l'éducation à l'environnement ne pourra s'établir au niveau de l'école professionnelle que si elle est prise en charge et soutenue par les structures de la formation professionnelle existantes. A court terme et à moyen terme, il est possible de mieux utiliser les ressources existantes. Le «centre de compétences national (en réseau)» prend en compte le fait qu'une quantité de concepts, de matériel et d'expériences ont déjà été élaborés et existent, au niveau de l'école professionnelle, mais leur accès n'est pas centralisé. L'intégration de l'éducation à l'environnement, l'utilisation et la mise en réseau du potentiel déjà existant nécessitent un moteur et une coordination. C'est là la tâche du centre de compétences en réseau qui peut être mis en place en s'appuyant sur les nouvelles techniques de l'information.

Démarches et mesures

- Prise de contact avec des organisations intéressées à soutenir ce centre et constitution d'un groupe de travail ayant pour tâche d'élaborer un projet.

Destinataires: OFFT, ISPFP, CRFP/CSFP, autres organisations susceptibles de soutenir ce centre, Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE.

Orientation professionnelle sur les métiers de l'environnement et sur les aspects environnementaux des métiers

Objectif

L'orientation professionnelle offre de manière systématique et permanente une information actuelle concernant tant les professions dites de l'environnement que l'orientation environnementale de l'ensemble des professions.

Mise en œuvre de la recommandation 19.

Considérations stratégiques

La demande existante concernant les professions de l'environnement ou les champs professionnels à orientation environnementale est exploitée pour exercer une impulsion permanente sur la pratique professionnelle. Celle-ci devant être soutenue par la demande de prestations économiques et de produits écologiques. L'accent doit donc être mis sur les entreprises qui produisent en ménageant l'environnement, dans toutes les branches économiques, plutôt que sur les secteurs professionnels spécialisés dans la «réparation de l'environnement».

Démarches et mesures

- Prise de contact avec l'Association suisse des services de consultation professionnelle et élaboration d'un plan de mesures commun.

Destinataires: Association suisse des services de consultation professionnelle, centre de formation du WWF.

Education à l'environnement et travaux interdisciplinaires dans les écoles de maturité

Objectif

Encourager et instituer des modes de travail interdisciplinaires dans les écoles gymnasiales (et autres écoles de la scolarité postobligatoire).

Mise en œuvre des recommandations 1, 5, 8, 9, 12, 20, 21, 22.

Considérations stratégiques

L'importance de l'éducation à l'environnement et du travail interdisciplinaire dans les écoles de maturité est décrite au chapitre 3.3. Le travail interdisciplinaire est néanmoins souvent trop peu développé dans les écoles de maturité, bien qu'il soit prévu par les nouveaux règlements de maturité (ORRM). Envisagée sous son angle socioculturel, l'éducation à l'environnement offre à cet égard des contenus tout à fait appropriés. Des modèles convaincants et proches de la pratique ainsi que des outils adéquats favorisent sa mise en œuvre.

Démarches et mesures

- Démarrage d'un projet (une proposition a été élaborée) destiné à concevoir des modèles.
- Stratégie ultérieure d'information et d'intégration, faisant largement appel à la collaboration des milieux de la voie gymnasiale et de l'éducation à l'environnement.

Destinataires: Centre de formation continue CPS, Lucerne, recherche en matière de formation au niveau gymnasial, Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, directions d'écoles, enseignantes et enseignants concernés.

Intégration de l'éducation à l'environnement à la formation tertiaire; plages horaires

Objectif

L'éducation à l'environnement est reconnue comme faisant obligatoirement partie intégrante de la formation tertiaire. Les cycles d'études, les plans d'études, les offres coordonnées et les règlements concernant la promotion reflètent cet état de choses.

Mise en œuvre des recommandations 23, 25.

Considérations stratégiques

Il est (encore) nécessaire au préalable de clarifier plus précisément le contenu de l'éducation à l'environnement au degré tertiaire et de définir les normes minimales (objectifs d'apprentissage) à atteindre chez les étudiantes et étudiants en matière d'éducation à l'environnement (développement durable, problèmes clés de l'environnement, distinction entre savoirs et thèses, distinction entre faits et intérêts, prise de décisions en l'absence de certitudes, entre autres).

La création de plages horaires pour la recherche et l'enseignement interdisciplinaire sur l'environnement est un élément important. Il s'agira de développer des règles de fonctionnement et des modèles pilotes.

Démarches et mesures

(Pour le domaine «formation des enseignantes et enseignants», cf. proposition de mise en œuvre P 16.)

- Projet visant à faire le point sur l'éducation à l'environnement et ses possibilités d'intégration dans les hautes écoles spécialisées. (Il pourrait s'appuyer, dans un premier temps, sur l'enquête intitulée «L'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et des enseignants» menée par le Pestalozzianum et la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement.)
- Projet visant à faire le point sur l'éducation à l'environnement et ses possibilités d'intégration dans les universités.
- Elaboration d'un programme de mise en œuvre.

Destinataires: spécialistes de l'éducation à l'environnement, responsables de la planification et enseignantes et enseignants des hautes écoles spécialisées et des universités.

Coordination de la formation et du perfectionnement postgrades dans le secteur de l'environnement

Objectif

Les offres de formation et de perfectionnement postgrades dans le secteur de l'environnement sont coordonnées, organisées en modules et certifiées dans le cadre d'un concept national.

Mise en œuvre des recommandations 23, 25.

Considérations stratégiques

L'amélioration de la coordination de l'offre devrait aussi viser à identifier les lacunes et à les combler. Il s'agirait aussi de revoir les critères d'admission pour les personnes qui ne possèdent pas de diplôme de haute école. Seuls les «offreurs» (universités, hautes écoles spécialisées) entrent ici en ligne de compte. Conjointement, un travail de lobbying devrait être fait à titre préparatoire auprès des milieux politiques et de l'administration. L'accompagnement du projet et la mise en pratique des résultats pourraient être assurés par un centre de compétences (voir la proposition P 17).

Démarches et mesures

- Entretiens préalables avec la Conférence des recteurs des universités suisses.
- Elaboration d'un projet de mise en œuvre.

Destinataires: offreurs de cycles de formation et de perfectionnement postgrades, sanu.

L'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et enseignants

Objectif

Inscription de l'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et des enseignants.

Mise en œuvre de la recommandation 24.

Considérations stratégiques

Si l'on veut intégrer et valoriser l'éducation à l'environnement dans l'enseignement à tous les niveaux, il est essentiel de l'introduire dans la formation des enseignantes et enseignants. Il s'agit à cet effet de définir un niveau minimum de formation (profil de formation) et de créer les structures et les offres nécessaires pour atteindre ce niveau durant la formation et continuer de le développer durant l'exercice de la profession.

Une bonne information et des offres de qualité aident à reconnaître les avantages de l'intégration de l'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et enseignants. Dans le domaine de la recherche et du développement, il pourrait être judicieux, pour atteindre les objectifs, de sélectionner un certain nombre de hautes écoles pédagogiques et/ou d'universités qui mettraient l'accent sur l'éducation à l'environnement (idéalement une par région de la CDIP). Par ailleurs, des structures servant à l'échange et au développement de l'éducation à l'environnement dans la formation initiale et la formation continue permettraient de soutenir en permanence les objectifs poursuivis.

Démarches et mesures

- Un sondage effectué par la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement et le Pestalozzianum de Zurich a montré les possibilités et le potentiel de l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les établissements de formation du corps enseignant.
- Sur cette base, la FEE/SUB a défini un programme de mise en œuvre. Elle a conclu un contrat de prestation avec l'OFEFP.
- Ce programme comprend le monitoring des processus de planification et le soutien de mesures de planification en faveur de l'éducation à l'environnement, l'élaboration de moyens auxiliaires pour la planification et l'exécution (comme une

conception didactique), la mise en place de réseaux entre les hautes écoles pédagogiques, un catalogue de ressources, etc.

- La coordination entre tous les domaines du développement durable fait partie intégrante du mandat de ce programme.

Destinataires: spécialistes de la planification ainsi qu'enseignantes et enseignants des hautes écoles pédagogiques et des universités, organisations faîtières de l'éducation pour l'environnement, de l'éducation au développement et de l'éducation à la santé, organes spécialisés d'éducation à l'environnement.

Centres de compétences dans le domaine de l'éducation à l'environnement (formation tertiaire)

Objectif

Des centres de compétences sont mis en place dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Destinés à regrouper les services, ces centres jouent un rôle moteur et permettent de superviser les processus de mise en œuvre.

Mise en œuvre de la recommandation 26.

Considérations stratégiques

La base de la création de tels centres de compétences devrait être un consensus politique quant à l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les cycles de formation tertiaire. Il serait judicieux que les centres de compétences soient intégrés aux établissements de formation existants ayant déjà un intérêt et de l'expérience dans les questions d'environnement/d'éducation à l'environnement.

Démarches et mesures

- Engager le dialogue avec des partenaires potentiels de la formation et avec les responsables de l'application de l'article constitutionnel relatif au développement durable.
- Associer à la démarche des établissements de formation susceptibles de convenir et potentiellement intéressés.
- Accompagner et soutenir le processus de mise en place des centres de compétences.

Destinataires: politiciennes et politiciens responsables de la formation, spécialistes de l'éducation à l'environnement dans les cycles de formation tertiaires, instituts de formation intéressés.

Intégration de la formation continue dans le système de formation comme cadre de l'éducation à l'environnement

Objectif

La formation continue est reconnue comme partie intégrante du système de formation (secteur quaternaire) et sert de cadre à l'éducation à l'environnement.

Mise en œuvre de la recommandation 30.

Considérations stratégiques

Cet objectif va bien au-delà de «l'éducation à l'environnement», mais il revêt pour elle aussi une importance fondamentale. Les débats suscités par les questions environnementales ne peuvent pas, en effet, avoir lieu uniquement au niveau individuel. Les instituts de formation continue sont des plates-formes de discussion et d'action. Leur emplacement dans les milieux de la formation est donc d'une importance centrale pour l'éducation à l'environnement et l'éducation au développement durable.

La revendication de l'intégration de la formation continue dans le système de formation doit être soutenue publiquement au niveau national et cantonal; elle doit aussi être défendue de manière ciblée face aux politiciennes et politiciens ainsi qu'aux autres décideurs avant de pouvoir être mise en œuvre par une action politique. Ce n'est pas là une tâche prioritaire de l'éducation à l'environnement. En tant que secteur directement concerné, elle peut toutefois apporter sa contribution à la discussion et devrait le faire.

Démarches et mesures

- Contacts avec des politiciennes et politiciens spécialisés dans les questions de formation, d'environnement et de durabilité, dans le but de les sensibiliser à l'importance, pour l'éducation à l'environnement et le développement durable, d'une intégration de la formation continue dans le système de formation existant (cf. article 36 de l'Agenda 21).
- Contacts avec la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA), dans le but d'harmoniser les stratégies et de se soutenir mutuellement.

Destinataires: politiciens et politiciennes responsables de la formation et de l'environnement, FSEA.

Programme de mobilisation pour l'Agenda 21 au niveau de l'éducation des adultes

Objectif

Un programme de mobilisation devrait permettre de déclencher, dans le public, une demande plus importante de formation continue dans le sens du développement durable/ Agenda 21.

Mise en œuvre des recommandations 4, 27.

Considérations stratégiques

Pour mieux faire connaître et appliquer l'Agenda 21 (et l'article 73 de la Constitution), la Confédération finance et organise des campagnes d'information qui renseignent la population sur les possibilités de participer activement à la mise en œuvre de l'Agenda 21. En plus des programmes de formation proposés par des offreurs spécialisés, des offres sont intégrées à l'éducation «classique» des adultes. Par la suite, une institutionnalisation des programmes proposés pourrait s'effectuer sous la forme de mandats de prestations. Parallèlement à cela, la connaissance de la situation du marché pourrait servir de moteur, de ligne de conduite et de support de décision quant au développement de l'offre dans le domaine du développement durable. On examinera son élargissement éventuel à la formation continue en entreprise.

Démarches et mesures

- Participation des offreurs (écoles-club, universités populaires entre autres) à la mise en œuvre de cet objectif.
- Contact avec les offices fédéraux concernés, discussion et réalisation d'un programme d'impulsion comportant deux étapes:
 - Création d'un fonds de projet ainsi que des structures nécessaires à l'adjudication des projets et à leur déroulement.
 - Formulation des critères et mise à disposition des moyens nécessaires au soutien des projets fructueux, lors d'une étape ultérieure, par le biais de mandats de prestations de la Confédération.
- Les politiciennes et politiciens sont invités à soutenir la campagne et à l'évoquer dans leurs interventions. La discussion à propos de l'éducation à l'environnement et de l'éducation au développement durable a lieu dans le cadre de séminaires déjà planifiés, d'événements particuliers (Expo entre autres), de discussions à propos des votations, etc.
- Démarrage d'une étude sur la rentabilité des offres relatives au thème du développement durable. Marché? Facteurs de marché? Influence?

Destinataires: politiciens et politiciennes s'occupant de la formation, offices fédéraux chargés de la mise en œuvre du développement durable, Fédération suisse pour la formation continue FSEA, offreurs de cours de formation (écoles-club, universités populaires, hautes écoles spécialisées), associations professionnelles en cas d'extension à la formation continue professionnelle.

Promotion de nouvelles approches «Etre prêt à agir pour le développement durable»

Objectif

Intégration de nouvelles approches dans le domaine de l'éducation des adultes, dans le but d'encourager ces derniers à agir en faveur du développement durable.

Mise en œuvre des recommandations 27, 28, 29.

Considérations stratégiques

Si l'on réussit à surmonter chez les adultes le sentiment d'impuissance face à la complexité des problèmes, on aura maîtrisé l'un des principaux obstacles à la construction démocratique d'une «société durable». Comme, jusqu'à maintenant, les approches de l'éducation institutionnelle des adultes visaient très peu de tels objectifs, des projets expérimentaux sont nécessaires.

Les deux objectifs cadres de l'idée du projet consistent dans le fait

1. que le groupe puisse lui-même expérimenter le succès des stratégies de mise en œuvre d'une action durable et
2. que les participantes et participants au cours puissent choisir eux-mêmes les thèmes de leur formation continue dans le contexte où ils vivent.

Concernant le contenu, les recherches et les voies conduisant à des solutions sont élaborées en commun, en faisant appel à des méthodes qui encouragent la créativité et le plaisir de trouver de multiples solutions.

Le développement des méthodes doit absolument s'effectuer parmi les offreurs «classiques» de l'éducation des adultes, afin que les conditions-cadres de caractère économique et organisationnel soient incluse dès le départ, et afin de permettre une extension adéquate du modèle. Les réflexions quant à la rentabilité et aux possibilités de financement de l'offre font entièrement partie du projet. Les institutions spécialisées (p.ex. le sanu, le centre de formation WWF, les centres écologiques) peuvent être associées comme partenaires.

Démarches et mesures

- Evaluation des approches existantes (équipes GAP, conseils de l'avenir [Zukunftsräte], porte-parole des agendas 21 locaux). Lancement et financement de projets pilotes intégrés à la formation régulière des adultes. Leur conception et leur évalua-

tion sont confiées à un groupe de travail composé de spécialistes de la formation des adultes (et de ses dimensions économiques), de l'éducation à l'environnement et à d'autres secteurs du développement durable.

- Etablissement – en collaboration avec les participantes et participants du projet pilote – d'un répertoire de méthodes utilisables dans la formation continue en rapport avec le «développement durable».
- Les processus sont accompagnés par des spécialistes de la recherche-action qui évaluent les projets. Les résultats du projet pilote et le répertoire des méthodes utilisables sont proposés aux institutions de formation continue dans le cadre du programme de mobilisation (cf. proposition de mise en œuvre précédente).

Destinataires: offreurs de cours de formation (écoles-club, universités populaires, hautes écoles spécialisées), spécialistes de l'éducation des adultes, spécialistes des cycles de formation au développement durable.

Aide à la planification d'une formation des adultes tenant compte des questions environnementales

Objectif

Définition de critères de planification permettant de mettre en place et d'évaluer une éducation des adultes à l'environnement. (Développement de la qualité par la promotion de qualifications clés.)

Mise en œuvre de la recommandation 27.

Considérations stratégiques

Les cours en rapport avec l'environnement proposés dans l'éducation des adultes doivent satisfaire à des exigences particulièrement élevées afin de répondre aux attentes diverses à leur endroit. L'une des exigences centrales est la promotion de qualifications clés (comme la capacité de communiquer, la capacité d'établir des liens entre les choses, la capacité de trouver des stratégies de résolution des conflits, la capacité d'agir, etc.).

Un effet à large échelle peut être obtenu par une grille de planification des offres d'éducation à l'environnement pour la formation des adultes. Celle-ci définit tant des principes didactiques que les qualifications clés qui en résultent.

Démarches et mesures

- Constitution d'un groupe de travail. Création d'une grille par les spécialistes de la formation continue et des cycles de formation au développement durable.
- Première mise en œuvre au cours d'une phase pilote avec un offreur/des offreurs choisis. Mise au net et ajustement sur la base des expériences faites.
- Planification et réalisation d'une campagne d'information et de mise en œuvre à l'attention des partenaires de la formation d'adultes et de la formation continue.

Destinataires: offreurs de cours de formation (écoles-club, universités populaires, hautes écoles spécialisées), spécialistes de l'éducation des adultes, spécialistes des cycles de formation au développement durable.

Modules d'éducation à l'environnement

Objectif

Offre de modules d'éducation à l'environnement et d'autres modules de formation au développement durable débouchant sur des certificats.

Mise en œuvre de la recommandation 29.

Considérations stratégiques

Dans le domaine de la formation continue, les formations «patchwork» débouchant sur un certificat reconnu gagnent en importance. Au moins un module d'éducation à l'environnement doit faire partie, comme élément de base, de ces cycles de formation complémentaires.

L'éducation à l'environnement et les autres cycles de formation au développement durable ne sont pas tous abordés de la même manière dans chaque domaine. Les modules généraux devront donc s'adapter le cas échéant aux différents champs professionnels. Parallèlement, il s'agira d'associer au projet les organisations professionnelles et d'autres partenaires compétents en matière de qualifications, afin de proposer et de contrôler les critères valables pour l'octroi des certificats.

Démarches et mesures

- Elaboration des modules cités (responsables de programmes et de cours, professionnels de l'éducation à l'environnement) à l'intention des établissements de formation continue.
- Mise en œuvre, évaluation et ajustement des modules dans les institutions œuvrant dans le domaine de la formation continue au travers de projets pilotes.
- Préparation et accompagnement de l'introduction sur le marché.
- Offre des modules par le biais de l'éducation des adultes non professionnelle.

Destinataires: organisations offrant des formations d'adultes certifiées, associations professionnelles, centrale responsable des modules, responsables de la mise en œuvre du développement durable, spécialistes de l'éducation des adultes et de l'éducation à l'environnement.

4.3 Ensemble des propositions pratiques

Aspects généraux/domaines interdisciplinaires

- P 1 Engagement de la CDIP
- P 2 Programme d'éducation au «développement durable»

Formation scolaire de base

- P 3 Intégration de l'éducation à l'environnement dans la conception des plans d'études, la rénovation de l'enseignement et de l'école
- P 4 Matériel pédagogique et didactique destiné à l'éducation à l'environnement
- P 5 Coordination des offres de l'éducation à l'environnement (actions, campagnes)
- P 6 Participation des écoles à l'Agenda 21 local

Secondaire II: formation professionnelle et écoles de maturité

- P 7 Introduction de l'éducation à l'environnement dans les plans d'études cadres ainsi que les règlements concernant la formation et les examens
- P 8 Projets d'éducation à l'environnement dans des lieux de formation
- P 9 Qualification des formateurs et formatrices et des examinateurs et examinatrices en éducation à l'environnement
- P 10 Intégration de l'éducation à l'environnement dans la recherche en matière de formation professionnelle
- P 11 Centre de compétences (en réseau) dans le domaine de l'éducation à l'environnement
- P 12 Orientation professionnelle sur les métiers de l'environnement et sur les aspects environnementaux des métiers
- P 13 Education à l'environnement et travaux interdisciplinaires dans les écoles de maturité

Hautes écoles spécialisées et universités

- P 14 Intégration de l'éducation à l'environnement comme à la formation tertiaire; plages horaires
- P 15 Coordination de la formation et du perfectionnement postgrades dans le secteur de l'environnement
- P 16 L'éducation à l'environnement dans la formation des enseignantes et enseignants
- P 17 Centres de compétences dans le domaine de l'éducation à l'environnement (formation tertiaire)

Education des adultes/formation continue

- P 18 Intégration de la formation continue dans le système de formation comme cadre de l'éducation à l'environnement
- P 19 Programme de mobilisation pour l'Agenda 21 au niveau de l'éducation des adultes
- P 20 Promotion de nouvelles approches «Etre prêt à agir pour le développement durable»
- P 21 Aide à la planification d'une formation des adultes tenant compte des questions environnementales
- P 22 Modules d'éducation à l'environnement

Annexes

Annexe 1

Participantes et participants au projet

Groupe de projet

Présidente:

Mauch Ursula Oberlunkhofen, Chemikerin; Beteiligte Forschungsinstitut Umwelt, Ökonomie, Gesellschaft; ehemalige Nationalrätin

Membres:

Adamina Marco	Bern/Niedermuhlern, Seminarlehrer, Projektleiter Entwicklung Lehr- und Lernmaterialien
Aebischer Christoph	Bern, Primarlehrer, Geograf (während der Projektentwicklung Student der Geografie und allgemeinen Ökologie Uni Bern)
Aragno Michel	Neuchâtel, professeur à l'Université de Neuchâtel, ancien président de la section des sciences naturelles de l'UNESCO Suisse
Bernhard Ueli	Bern, Leiter Bildungszentrum WWF
Bucher Beat	Luzern, Selbstständiger Organisationsberater; bis Frühjahr 1999 persönlicher Mitarbeiter Erziehungsdirektorin Luzern
Bucher-Zimmermann Philipp	Brugg, Lehrer (während der Projektentwicklung Student Höhere Pädagogische Lehranstalt Zofingen), Natur- und Umweltfachmann (sanu), ehem. Bundesleiter Schweizerische Jungwacht
Compagnon Anne	Genève/Châtelaine, sociologue
Del Don Claudio	Lugano, Stellvertretender Leiter ISPFP (Istituto Svizzero di Pedagogia per la Formazione Professionale)
Eggimann Ernst	Langnau, Schriftsteller, Sekundarlehrer, ehem. Grossrat Kanton Bern
Gretler Armin	Kölliken, bis Sommer 1999 Leiter Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung SKBF/CSRE, ehem. Grossrat Kanton Aargau
Helbling Richard	Bern/Zürich, Geschäftsleiter Stiftung Bildung und Entwicklung SBE/FEA
Hoppler Josef	Mels, Jurist, Erziehungsrat Kanton St. Gallen
Huber Anton	Baden, Ing. HTL/STV, ABB Lernzentren
Iseli Peter	Bern, Berufsschullehrer GIBB, Ressortleiter «Allgemeine Bildung»
Kyburz-Graber Regula	Zürich, Professorin für Gymnasialpädagogik Uni Zürich, Präsidentin Stiftung Umweltbildung Schweiz SUB/FEE
Langenberger Christiane	Romanel sur Morges, conseillère aux Etats Vaud
Pellaud Francine	Genève, chercheuse en sciences de l'éducation, LDES (Laboratoire de didactique et épistémologie des sciences), Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève
Reichenau Christoph	Bern, Stellvertretender Leiter Bundesamt für Kultur BAK/OFC, Grossrat Kanton Bern
Salzmann Hans Christian	Zofingen, Geschäftsleiter Stiftung Umweltbildung Schweiz SUB/FEE
Schwab Alain	Neuchâtel, directeur de la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement FEE/SUB
Stadelmann Willi	Luzern, Biochemiker, Hirnforschung, Gymnasialrektor, Erziehungsdirektion Bern, jetzt Leiter Bildungsplanung Zentralschweiz
Steiner Isabelle	Luzern, bis Dezember 2000 Leiterin Gesundheits-/Umwelterziehung im Erziehungs- und Kulturdepartement des Kantons Luzern
Weiss Jacques	Neuchâtel, psychologue, directeur de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique IRDP

Expertes et experts

Bachmann Christine	Zofingen/Signau, Programmleiterin SUB/FEE, Lehrerin, Erwachsenenbildnerin
Caviola Hugo	Liestal, Gymnasiallehrer (Germanistik, Anglistik)
Decasper Corina	Zürich, Koordinationsstelle der Klubschulen, MIGROS Genossenschafts-Bund, Projektleiterin
Geiser Barbara	Bern, Leiterin Volkshochschule Bern, ehem. Nationalrätin
Heim Thomas	Muttenz/Wangen b. Olten, Leiter Institut für Umwelttechnik, Fachhochschule beider Basel, ETH Fachdidaktik
Martinet Philippe	Lausanne/Gland, coordinateur de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Vaud (anciennement enseignant, président de la Société pédagogique vaudoise)
Mudry Antoine	Sion, président CPE (Commission du Perfectionnement des Enseignants de la Romandie et du Tessin), responsable «connaissance de l'environnement» dans les écoles du Valais
Schwarzenbach René	Dübendorf, Professor ETH für Umweltchemie, Ausbildung Mittelschullehrkräfte
Sieber Barbara	Münchenstein, Gymnasiallehrerin/Biologin, Atelier für ökologische Bildung, seit November 2001 Leiterin Lehrerinnen- und Lehrerweiterbildung Solothurn
Siegenthaler Daniel	Aarau, Gymnasiallehrer (Geografie, Geschichte), Prorektor
Tabin Marie-Claire	Martigny, présidente SER (Syndicat des Enseignants Romands), membre du Conseil de Fondation FEE/SUB
Weber Christian	Zofingen, Direktor Höhere Pädagogische Lehranstalt HPL, Zofingen, Privatdozent Universität Basel
Zwygart Daniel	Liestal, Gymnasiallehrer (Biologie)

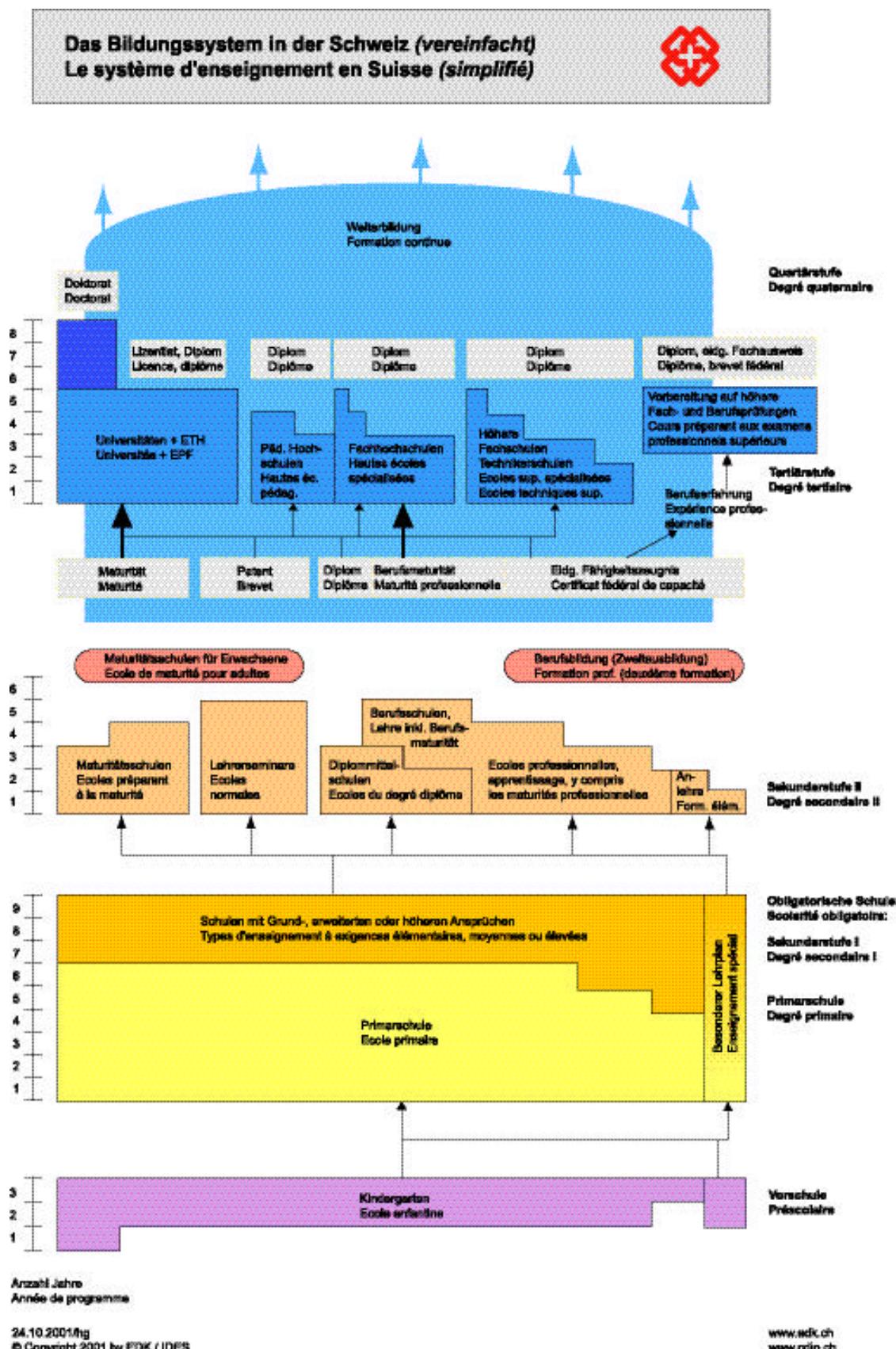
Groupe de pilotage

Armin Gretler, Ursula Mauch, Hans C. Salzmann, Alain Schwab, Willi Stadelmann

Groupes de travail

Changement de paradigme:	Regula Kyburz-Graber (direction), Beat Bucher, Francine Pellaud, Christoph Reichenau, Jacques Weiss
Formation de base:	Marco Adamina (direction), Christoph Aebischer, Anne Compagnon, Ernst Eggimann, Richard Helbling, Josef Hoppler, Philippe Martinet, Isabelle Steiner
Formation professionnelle:	Claudio del Don (direction), Ueli Bernhard, Anton Huber, Peter Iseli
Formation dans les hautes écoles spécialisées et hautes écoles:	Philipp Bucher-Zimmermann (direction), Michel Aragno, Thomas Heim, René Schwarzenbach, Marie-Claire Tabin, Christian Weber
Formation continue:	Christine Bachmann (direction), Corina Decasper, Barbara Geiser, Antoine Mudry

Annexe 2



Education à l'environnement en Suisse: organisations responsables et acteurs

Annexe 3

Statut Niveau	Organisations officielles	Organisations privées à par- ticipation publique	Organisations privées
International (en lien avec la Suisse)	ONU/PNUD/UNESCO UE (INTERREG) OCDE/CERI/ENSI	UICN CEC	WWF-INTERNATIONAL GREEN CROSS YOUTH
National et régional	CDIP Suisse CIP SRATI, EDK-Ost, BKZ, NW EDK CSFP/CRFP/DBK OFEFP <u>conseils et éducation à l'environnement</u> AUTRES OFFICES FÉDÉRAUX (ODT, DDC, OFSP, OFC, OFFT, OFES, etc.) EPF	Sarvu FEE/SUB FED INSTITUTIONS RELIGIEUSES	ORGANISATIONS DE FORMATION PRO NATURA Formation à l'environnement CENTRES DE PROTECTION DE LA NATURE WWF Centre de formation WWF, Jugend & Umwelt GREENPEACE-Département EEE PUSCH UMWELTBILDUNG ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT PROJET FORêt DE MONTAGNE CENTRES ÉCOLOGIQUES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES BUR. CONSULTANTS EN ÉCOL. ET ENVIR. ÉTAB. DE FORMATION D'ADULTES
Cantonal	DIRECTIONS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ORGANES DE COORDINATION DE L'EE RESPONSABLES ET COMMISSIONS DE L'EE OFFICES DE PROTECTION DE L'ENVIR. UNIVERSITÉS HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES		SECTIONS DE PRO NATURA SECTIONS DU WWF ÉTAB. PRIVÉS DE FORMATION D'ADULTES
Local	COMMUNES ÉCOLES	UNIVERSITÉS POPULAIRES	ÉCOLES PRIVÉES

Explication des sigles et des termes

Sigles soulignés

Organisation s'occupant exclusivement ou principalement d'éducation à l'environnement

ODT = Office fédéral du développement territorial

OFC = Office fédéral de la culture

OFEFP = Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

OFES = Office fédéral de l'éducation et de la science

OFFT = Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

OFSP = Office fédéral de la santé publique

PUSCH = Fondation pour la pratique environnementale en Suisse

RÉSEAU FRANCO-SUISSE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT = Suisse romande et Franche-Comté (F)

sau = Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité (anciennement Centre Suisse de formation pour la protection de la nature et de l'environnement)

SILVIVA = silVIVA, Education à l'environnement et forêt (anciennement «Découvrir la Forêt»)

WWF (Suisse) = World Wide Fund for Nature/Fonds mondial pour la nature

Organisations internationales:

CEC = Commission on Education and Communication (une commission de l'UICN)

CERI = Center for Educational Research and Innovation (OCDE)

ENSI = Environment and School Initiatives (OCDE / CERI)

UE INTERREG = Union européenne, projets interrégionaux (avec une éventuelle participation de la Suisse)

OCDE = Organisation de coopération et de développement économique

PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement

UICN = Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture / United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation

WWF International: Education and Capacity Building Unit

Pour des informations sur la plupart de ces organismes, voir aussi les pages «Institutions et responsables» et «projets et activités» sur le site Internet <www.educ-envir.ch>.

Organisations nationales et régionales:

CDIP = Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

CIIP SR/TI, EDK-Ost, BKZ, NW EDK = Conférences régionales de la CDIP

CRFP = Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin (fonctionne comme conférence régionale de la CSFP; elle sera intégrée à la CIIP SR/TI)

CSFP = Conférence suisse des offices de la formation professionnelle

DBK = Deutschschweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz

DDC = Direction du développement et de la coopération

EPF = Ecole polytechnique fédérale

FED = Fondation Education et Développement

FEE = Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement/Stiftung Umweltbildung Schweiz (FEE/SUB)

Annexe 4

L'éducation à l'environnement liée à la nature

Une tâche principale de l'éducation à l'environnement est la réflexion sur la relation entre l'homme et la nature. SILVIVA, association spécialisée en éducation à l'environnement liée à la nature, a élaboré des thèses à l'attention du projet Avenir Education Environnement Suisse.

Thèses sur l'éducation à l'environnement par l'expérience de la nature

1. L'éducation a entre autres comme objectif de favoriser une relation vitale entre l'homme et son environnement (l'homme et la nature) et d'encourager une forme d'existence respectant les valeurs.
2. La nature est la base de la vie humaine et, en tant que telle, une valeur fondamentale. L'éducation à l'environnement a pour tâche de donner accès à cette valeur par l'expérience pratique et la conscientisation. Les actions actuelles pourront ainsi avoir un impact en faveur des générations futures (développement durable).
3. Les connaissances acquises en particulier par l'expérience émotionnelle et active dans et avec la nature rendent attentif à la valeur de la nature. L'éducation à l'environnement par l'expérience de la nature propose des buts, des thèmes et des méthodes en fonction des classes d'âge. Elle se fonde sur une vision globale et développe les capacités telles que la pensée systémique, la perception sensitive et l'action responsable.
4. Un comportement responsable avec les bases naturelles de la vie présuppose aussi la capacité de trouver des solutions pour les actions humaines dans un contexte social. Les compétences sociales correspondantes en sont les fondements. Une éducation à l'environnement moderne inclut, dans son éventail d'activités, l'acquisition de ces compétences jusqu'à leur application pratique.
5. L'éducation à l'environnement par la nature associe idéalement les objectifs des expériences intensives vécues dans la nature à ceux du développement des capacités sociales: l'apprentissage dans et avec la forêt est un exemple particulièrement remarquable (la pédagogie active en forêt).
6. Comme l'éducation à l'environnement par l'expérience de la nature est orientée vers le développement durable, elle apporte également un bénéfice social pour l'avenir. C'est pourquoi il est indispensable et urgent d'inclure davantage le travail éducatif en environnement dans l'ensemble du système d'enseignement.

Sur la base de ces thèses, des propositions ont été déduites pour divers niveaux de formation:

Propositions concrètes pour la formation et la formation continue

Degrés préscolaire et primaire

Chaque enfant de l'école primaire devrait pouvoir bénéficier d'une offre, adaptée à son âge et à son niveau, en matière d'éducation à l'environnement par l'expérience de la nature. L'élève du jardin d'enfants et de l'école primaire devrait pouvoir vivre et explorer relativement souvent la forêt.

Degré secondaire I et écoles de culture générale du secondaire II

Les élèves du secondaire I et des écoles de culture générale du secondaire II devraient participer au moins une fois, soit à une action d'une à deux semaines en faveur de la forêt avec un encadrement pédagogique, soit à une autre activité conduite par la pédagogie active en forêt favorisant le bien-être social (santé, prévention contre la violence, etc.) et développant la conscience en faveur de l'environnement.

Ecoles professionnelles

Pendant leur formation, tous les apprentis et apprenties des secteurs forestiers et du bois devraient participer à une action en faveur de la forêt avec un encadrement pédagogique.

Universités et hautes écoles spécialisées

Les actuels et futurs enseignants et enseignantes devraient recevoir une formation thématique, didactique et méthodologique en éducation à l'environnement par l'expérience de la nature, ainsi qu'aux branches sociales (en plus des mathématiques, du français, de l'allemand, etc.).

Au cours de leurs études, les étudiantes et étudiants en économie forestière devraient être formés, en théorie et en pratique, en éducation à l'environnement par l'expérience de la nature. Les perspectives pédagogiques sociales et liées à la nature de la foresterie urbaine (= aménagement et gestion des forêts urbaines et périurbaines, des parcs et des arbres) seront également prises en compte.

En plus de leurs compétences spécialisées, tous les forestiers des hautes écoles forestières spécialisées devraient acquérir des connaissances solides en pédagogie active en forêt, qu'ils pourront compléter par une formation continue.

Les ingénieurs du bois et les architectes devraient avoir la possibilité de suivre une introduction à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Formation des adultes

Les offres en matière d'éducation à l'environnement par l'expérience de la nature devraient être encouragées. En général, les programmes de formation des adultes devraient comporter au moins une telle offre. Sur le marché du travail, les qualifications correspondantes devraient également avoir des conséquences sur les revenus.

Les propositions ci-dessus ont le soutien des organisations suivantes: SILVIVA (anciennement Découvrir la Forêt); Direction fédérale des forêts OFEFP; Institut Fédéral de Recherches sur la Forêt, la Neige et le Paysage (FNP); EPF Zurich, Chaire de politique et économie forestières; hautes écoles forestières spécialisées de Maienfeld et de Lyss; l'Ecole de la forêt de la Ville de Zurich, l'Ecole de la forêt de la région de Bâle; l'Ecole de la forêt de Berne; l'Association suisse des forestiers ASF; Economie forestière association suisse.

Annexe 5

Bibliographie et ressources

Les travaux cités dans le texte, ainsi que les publications, les études, les recensements, les rapports et les thèses utilisés pour la préparation de ce rapport ou qui ont une signification pour l'éducation à l'environnement et son développement en Suisse sont mentionnés ci-dessous. (Remarques dans la langue originale des publications.)

Althaus, H., und Salzmann, H. C., 1989. *Umwelterziehung im Kanton Aargau: Situation und Förderungsmöglichkeiten*. Aarau und Zofingen: Schweizerisches Zentrum für Umwelterziehung/Umwelterziehungskommission des aargauischen Erziehungsdepartementes, 28 S. + Anhang mit 50 Objektblättern.

Bisher einzige umfassende Bestandesaufnahme mit Handlungsvorschlägen für einen Kanton, Ausgangsbasis für die Fachstelle Umwelt/Gesundheitserziehung des Kantons Aargau.

Arbeitsgruppe Umweltbildung der Kommission Lehrerfortbildung EDK Ost (Hrsg.), 1996. *Die ökologische Verantwortung in der Schulentwicklung. Ein Arbeitsbericht*. Zürich: Pestalozzianum, 29 S.

Ergebnis der Überlegungen einer Klausurtagung (2.–3. Mai 1996), die sich mit dem Zusammenhang von Umweltbildung und Schulentwicklung und dem Beitrag der Ökologie zur Schulentwicklung auseinandergesetzt hat.

ARGE Umwelterziehung (Hrsg.), 1997. *Wie zukunfts-fähig ist die Nachhaltigkeit?* Umwelterziehung Heft 4. Wien: ARGE Umwelterziehung.
Mit Beiträgen von Gerhard de Haan, Ueli Nagel, Jens Reissmann u.a.

Berchtold, C., und Stauffer, M., 1997. *Schule und Umwelterziehung, eine pädagogische Analyse und Neubestimmung umwelterzieherischer Theorie und Praxis*. Bern: Lang, 316 S.

Ausgehend von konkreten Beispielen in der schweizerischen Umweltbildung analysieren die Autoren die Umweltbildung, setzen auch Kontrapunkte zu gängigen Theorien und Usanzen und machen Vorschläge für die Umweltbildung.

Bertrand, Y., Valois, P., et Jutras, F., 1997. *L'écologie à l'école*. Paris: Presses universitaires de France (Coll. L'Éducateur), 218 p.

L'écologie à l'école ne saurait être réduite à une discipline d'enseignement parmi d'autres. Elle constitue plutôt un projet qui vise à comprendre le monde et à intervenir dans le monde comme sujet solidaire et écoresponsable. Une réflexion proposée sur les pratiques pédagogiques dans ce domaine.

Bienz, P., und Fannenböck, H., 1995. *Umweltbildung an Technikerschulen und Höheren Fachschulen*. Zürich: Schweizerische Gesellschaft für angewandte Berufsbildungsforschung, 29 S.

Situationsanalyse anlässlich einer Semesterarbeit an der ETH Zürich, Abt. Umweltnaturwissenschaften (R. Kyburz-Graber).

Bolscho, D., Eulefeld, G., Seybold, H., 1994. *Bildung und Ausbildung in Umweltschutz*. Bonn: Economica, Umweltschutz – Grundlagen und Praxis, Band 17, 116 S. Das Buch zeigt Entwicklungen und Schwerpunkte der Umwelterziehung in Deutschland auf. In einer zusammenfassenden Schlussbetrachtung werden Konsequenzen für die Weiterentwicklung der Umwelterziehung gezogen.

Bundesamt für Gesundheit und Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (Hrsg.). 1997. *Aktionsplan Umwelt und Gesundheit*. Bern: BAG, Fachstelle Gesundheit und Umwelt, 25 S. Durch den Aktionsplan wird der enge Zusammenhang zwischen Umwelt und Gesundheit hervorgehoben und der Bildung (Gesundheitserziehung und Umweltbildung) ein hoher Stellenwert bei der Umsetzung des Aktionsplans zugewiesen.

Bundesamt für Umweltschutz (Hrsg.), 1985. *Umwelterziehung. Bedürfnisse und Möglichkeiten einer Förderung*. Bern: Bundesamt für Umweltschutz, Schriftenreihe Umweltschutz Nr. 41, 22 S. Versuch eines systematischen Zugangs zur Förderung von Umwelterziehung, der aber politisch nicht weiterverfolgt wurde.

Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), 2001. *Les enseignements en sciences de l'environnement dans les hautes écoles universitaires*. Berne: CRUS, 32 p., bilingue. Aperçu des offres universitaires dans le domaine des sciences de l'environnement, actualisé régulièrement.

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) 1999. *Déclaration sur les finalités et objectifs éducatifs de l'Ecole publique du 18 novembre 1999*. Neuchâtel, 1 p. Situation de départ, déclaration sur les valeurs éducatives essentielles dont l'école publique a charge de promotion, lignes d'action à promouvoir, engagement concret.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) 1988. *Déclaration concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles*. Sur la base de la recommandation de la Commission pédagogique et du rapport «Education à l'environnement dans les écoles suisses» (voir sous ce titre), l'assemblée plénière de la CDIP tenue le 18 octobre 1988 à Weinfelden a adopté une déclaration en sept points sur l'importance de l'éducation à l'environnement et les moyens de l'encourager.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) 1988. *Education à l'environnement dans les écoles suisses*. Berne: Dossier CDIP 8B, 150 p. Pour servir de base à la «Déclaration de la CDIP concernant l'éducation à l'environnement dans les écoles» (voir sous ce titre), un bilan et trois rapports sur les plans d'études (J.-P. Meylan), les moyens d'enseignement (R. Kyburz-Graber) et la formation des enseignants (H. Müri) ont été élaborés, suivis en annexe par une prise de position de la Commission pédagogique et par des propositions et des conseils pour la mise en pratique.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) 1993.

Thèses relatives à la promotion des Hautes Ecoles Pédagogiques. Berne: Dossier CDIP 24, 63 p.

A la demande du Groupe de travail Hautes écoles spécialisées, un groupe d'expertes et experts a élaboré des lignes directrices et fait des propositions en vue de la planification des hautes écoles pédagogiques. Un des principaux objectifs était d'atteindre une très large harmonisation et d'établir des critères de reconnaissance des diplômes.

Elliott, J., (ed.), 1995. *L'éducation à l'environnement pour le XXI^e siècle.* Paris: OCDE-CERI, 120 p.

Cette publication analyse des stratégies, décrit des initiatives d'écoles, étudie et compare des méthodes pédagogiques d'un certain nombre de pays afin d'édifier une société viable par l'éducation à l'environnement.

Eulefeld, G., und Jaritz, K., (Hrsg.), 1995. *Umwelterziehung/Umweltbildung in Forschung, Lehre und Studium.* Kiel: Institut für die Pädagogik der Naturwissenschaften an der Universität Kiel, 506 S.

Verschiedenste Beiträge zum Stand der (damaligen) Umwelterziehung/Umweltbildung und der universitären Forschung zum Bereich, gestützt auf das IPN-Symposium in Erfurt vom 4–7. Oktober 1994.

Finger, M., 1991. *Ökologie in der Erwachsenenbildung. Wo, wofür und wieso bilden sich Erwachsene in Ökologie?* Bern: Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL), Schriftenreihe Umwelt Nr. 158 (Erziehung), 84 S. Resultat eines Forschungsprojekts mehrerer Personen (Diplomarbeiten).

Fischer, H., und Michelsen, G., 1997. *Umweltbildung: Ein Problem der Lehrerbildung.* Frankfurt am Main: Peter Lang – Europäischer Verlag der Wissenschaften, Umweltbildung und Zukunftsfähigkeit Band 1, 174 S.

Eine Untersuchung zum Stand der «Ökologisierung» der Ausbildung für das Lehramt an weiterführenden Schulen. Bezug auf Deutschland.

Gesellschaft für berufliche Umweltbildung GbU (Hrsg.) 1997. *Ausbildung der Ausbildner/-innen? Lehrende als Lernende.* ZBU – Berlin: Zeitschrift für berufliche Weiterbildung, Heft 3–4, 62 S.

Verschiedene Aufsätze wie «Umweltbildung für Lehrende», «Lehrer(fort)bildung und nachhaltige Entwicklung» usw.

Gesellschaft für ökologische Kommunikation mbH (Hrsg.) 1997. *ZukunftsAufgabe Umweltbildung – auf der Suche nach neuen Perspektiven.* München: ökom - Gesellschaft für ökologische Kommunikation mbH., (98 S.): S. 21–62.

Verschiedene, z.T. sehr kritische Aufsätze zum Paradigmawechsel und zur nötigen Neuausrichtung von Umweltbildung.

Giordan, A., et Souchon, C., 1991. *Une éducation pour l'environnement.* Nice: Z'Editions, 232 p.

Une «théorie pour des praticiens» qui analyse les particularités, les possibilités, les difficultés et le potentiel de l'EE pour les relier à la pratique de l'école et de l'enseignement.

Giordan, A., 1998. *Apprendre!* Belin (coll. Débats), 255 p.

L'auteur propose une redéfinition de l'école dans une société en pleine mutation, où l'on devrait développer une «culture du questionnement». L'ouvrage est divisé en trois parties: 1. Apprendre, oui, mais comment et pourquoi? 2. Du nouveau sur l'apprendre. 3. Les transformations de l'école et des organismes de culture.

Greenpeace (Hrsg.), 1995. *Neue Wege in der Umweltbildung. Beiträge zu einem handlungsorientierten und sozialen Lernen.* Lichtenau: AOL/Göttingen: Die Werkstatt, 287 S.

Beiträge bekannter und weniger bekannter Autorinnen und Autoren, v.a. aus der Schweiz und aus Deutschland, zu den Themen «Bilanz aus 20 Jahren Umwelterziehung», «Umweltbildung als soziales Lernen», «Andere Ansätze in der Praxis der Umweltbildung» und «Konkrete Praxis der Umweltbildung».

de Haan, G., 1997. *Umweltbildung in Schule und Hochschule. Eine kritische Bilanz.* In: Kaufmann-Hayoz, R., et al.: Umweltbildung in Schule und Hochschule (siehe Literaturangabe), S. 15–34.

Zusammenfassung des Standes der aktuellen Umweltbildung. Stark auf die Situation in Deutschland bezogen.

de Haan, G., 1999. *Von der Umweltbildung zur Bildung für Nachhaltigkeit.* In: Baier, H., Gärtner, H., Marquardt-Mau, B., Umwelt, Mitwelt, Lebenswelt im Sachunterricht. Probleme und Perspektiven des Sachunterrichts Band 9. Bad Heilbrunn: Klinkhardt, (230 S.), S. 75–102.

Aktuelle Situation der Umweltbildung in der (deutschen) Grundschule (bzw. im Sachunterricht) - neue Herausforderung «Nachhaltige Entwicklung» – neue Themenfelder für ein erneuertes Konzept der Umweltbildung als Konsequenz – Beispiele für die Anwendung (v.a. «Schulprofilierung» im Sinne der Agenda 21.)

de Haan, G., und Kuckartz, U., 1996. *Umweltbewusstsein. Denken und Handeln in Umweltkrisen.* Opladen: Westdeutscher Verlag, 303 S.

Zusammenhang zwischen Umweltwissen, Umwelteinstellungen und Umweltverhalten. Literaturstudie.

von Hentig, H., 1996. *Bildung.* München, Wien: Carl Hanser, 208 S.

Auseinandersetzung mit dem Begriff Bildung und ihrer Bedeutung im Hinblick auf Fortbestand und Weiterentwicklung unserer Zivilisation, die als wegweisend gilt.

Kaufmann-Hayoz, R., Defila, R., Flury, H., (Hrsg.) 1997. *Umweltbildung in Schule und Hochschule.* Proceedings des Symposiums «Umweltverantwortliches Handeln» vom 4.–6. September 1996 in Bern. Allgemeine Ökologie zur Diskussion gestellt Nr. 3/3. Bern: Interfakultäre Koordinationsstelle für Allgemeine Ökologie, Universität Bern, 184 S.

Referate des Symposiums von 1996. Ihr Schwerpunkt liegt bei der Auseinandersetzung mit der Frage, was unter «Handlungsorientierung» verstanden werden soll.

Kaufmann-Hayoz, R., und Künzli, C., (Hrsg.) 1999. «... man kann ja nicht einfach aus - steigen.» Zürich: vdf Hochschulverlag.

Resultate des Symposiums in Bern zum Thema «Kinder und Jugendliche zwischen Umweltangst und Konsumlust».

Knoepfel, P., und Gerheuser, F. W., 1996. *Finanzierung von Umweltbildung, Umwelt - beratung und Umweltinformation*. Bern: Bildungsstelle Umweltberatung WWF/Schweiz. Ausbildungsstätte für Natur- und Umweltschutz sanu/ Stiftung Umweltbildung Schweiz, 38 S.

Erkenntnisse, Postulate und Schlussfolgerungen für die Finanzierung von Umweltbildung, -beratung und -information in der Schweiz.

Kyburz-Graber, R., Gingins, F., Kuhn, U., 1995. *Environment and School Initiatives in Switzerland*. Zürich: vdf Hochschulverlag, 66 S.

Schlussbericht von forschungsbegleiteten Umweltbildungs-Projekten von 26 Schulklassen in der Schweiz.

Kyburz-Graber, R., Rigendinger, L., Hirsch Hadorn G., Werner Zentner, K., 1997. *Sozio-ökologische Umweltbildung*. Hamburg: Krämer, Reihe Umwelterziehung Band 12, 335 S.

Die sozio-ökologische Umweltbildung, welche am Handlungssystem ansetzt, und ihre mögliche Umsetzung in die Praxis werden an fünf Fallbeispielen in der Sekundarstufe II eingehend vorgestellt.

Kyburz-Graber, R., 1998. *Bildung für eine nachhaltige Zukunft*. SLZ 7, S. 20–24.

Bildung, Umweltbildung, Bildung für eine nachhaltige Entwicklung aus der Sicht internationaler Visionen und Verpflichtungen, gestützt auf Dokumente der UNESCO-Konferenz zum Thema «Umwelt und Gesellschaft: Bildung und öffentliches Bewusstsein für die Nachhaltigkeit» vom Dezember 1997 in Thessaloniki.

Kyburz-Graber, R., Halder, U., Hügli, A., Ritter, M., 2001. *Umweltbildung im 20. Jahrhundert: Anfänge, Gegenwartsprobleme, Perspektiven*. Münster/New York/München/Berlin: Waxmann, Reihe Umwelt – Bildung – Forschung Band 7, 261 S. + Anhang.

Analyse der Entwicklung des aktuellen Standes der Umweltbildung, mit repräsentativen Lehrer- und Lehrerinnenbefragung sowie Interviews mit Expertinnen und Experten. Daraus werden Vorschläge für eine moderne, auf die komplexen Wirklichkeiten der Zukunft abgestimmte Umweltbildung abgeleitet.

Liechti, B., 1996. *Umwelterziehung in der Berufsbildung*. Bern, Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL), Schriftenreihe Umwelt Nr. 239, 40 S.

Eine Analyse der Situation der Umweltbildung in der schweizerischen Berufsbildung (Berufsschulen, Berufsverbände und Einführungskurse, Lehrbetriebe, Ausbildungsreglemente und Lehrpläne, Amtsstellen und Lehrerbildungs-Institutionen), Folgerungen.

Morin, E., 1999. *La tête bien faite*. Seuil, Coll. «L'histoire immédiate», 155 p.

Repenser la réforme, réformer la pensée. Une étude sur une pédagogie de la globalité, de la complexité, de l'organisation du savoir – donc de l'éducation à l'environnement.

- Muller, N., 1995. *Un voyage, et l'amour ... et des poubelles!* Neuchâtel: Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, Groupe intercantonal et tessinois «Info-Environnement», Recherches 95.1008, 89 p. (avec annexe). Evaluation de trois documents pédagogiques (vidéos, fascicules pédagogiques) en vue de leur diffusion, usage et exploitation.
- Nagel, U., 1998. *Von der Umweltschutzerziehung zum Lernen für die nachhaltige Gesellschaft.* SLZ 6, S. 8–13.
Rückblick eines Insiders auf 25 Jahre Umweltbildung und ihre Entwicklung in der Schweiz.
- Nagel, U., Bachmann-Affolter, Ch., und Högger, D., (Hrsg.), 2000. *Innovation durch Umweltbildung. Potentiale eines interdisziplinären Studienbereichs in der neuen Lehrerinnen- und Lehrerbildung.* Zürich: Verlag Pestalozzianum, Trends & Fakten in der Bildungsdiskussion, 92 S.
Zwischenbericht der Studie von Stiftung Umweltbildung und Pestalozzianum zur Situation und zu den Möglichkeiten der Umweltbildung (als interdisziplinärem Studienbereich) in der neuen Lehrerinnen- und Lehrerbildung.
- Pellaud, F., 2000: *L'utilisation des conceptions du public lors de la diffusion d'un concept complexe, celui de développement durable, dans le cadre d'un projet en muséologie.* Genève: Université de Genève, FPSE, Thèse no 287, 441 p.
Le chapitre 1.2 «La complexité dans la formation et l'information» (p. 75–162) traite des thématiques exemplaires pour l'éducation à l'environnement.
- Rossier Cesalli, M., 1995. *Le rôle de l'école face aux problèmes de l'environnement.* Genève: Université de Genève, Mémoire, 175 p. + 20 Annexes.
Analyse du rôle de l'école face aux problèmes de l'environnement, de l'histoire de l'EE et de la situation de l'EE en Suisse.
- Roth, K., 2001. *Internet in der Umweltkommunikation: Chancen und Fallen.* DGU Nachrichten Nr. 23 (Mai 2001), S. 32–33.
Betrachtungen über die Rolle der Internetanwendung in der Umweltbildung.
- sanu (Ed.), 2000. *Guide de la formation en environnement 2000/Bildungsführer Umwelt 2000.* Bienne/Biel: sanu Partenaire pour la formation environnementale et la durabilité sanu, 123 p.
L'offre suisse de formation professionnelle et complémentaire en protection de la nature et de l'environnement. Aperçu des formations et modules, chaque offre présentée et commentée sur une page schématisée.
- Schweizerische Hochschulkonferenz, Arbeitsgruppe Ökologie 1989. *Ökologie/Umweltwissenschaften: Gegenwart und Zukunft.* Bern: SHK, Schlussbericht erstattet zuhanden der Plenarversammlung der Schweizerischen Hochschulkonferenz vom 16. März 1989, 35 S.
Bericht über den Stand und über Probleme sowie Anträge zur Förderung von Lehre, Forschung und Dienstleistungen im Bereich «Ökologie/Umweltwissenschaften».

Société pédagogique romande (Ed.), 1996: *Education pour l'environnement, éducation à la citoyenneté*. Educateur no 6/96, p. 9–21.

Pour préparer les 5^{es} rencontres Suisse d'éducation pour l'environnement, l'Educateur a publié une série d'articles concernant l'EE (dans les nos 2 à 9). Nous avons pris comme exemple le no 6.

Stadelmann, W., 1999. *Nachhaltiges Handeln als Ziel des Lernens*. Schweizer Schule 9, S. 12–19.

Diese Arbeit ist als Diskussionsbeitrag im Rahmen des Projektes Umwelt Bildung Zukunft Schweiz entstanden. Sie sucht den unscharfen Begriff «Nachhaltigkeit» für die Schule zu fassen und zu konkretisieren.

UNESCO, 1997. *Eduquer pour un Avenir Viable: Une Vision Transdisciplinaire pour l'Action concertée*. Conférence Internationale, Thessaloniki 8–12 décembre 1997. Unesco et le Gouvernement de la Grèce, 49 p. (Original en anglais.) Ce document est une contribution au programme de travail sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation de la Commission des Nations Unies du développement durable. Il reflète la vision nouvelle de l'éducation non plus comme une fin, mais comme un moyen pour atteindre un futur viable.

Zbinden, H., 1990. *Grundlagen für eine ökologische Bildungsoffensive*. Zofingen, Schweizerisches Zentrum für Umwelterziehung SZU des WWF, 47 S.

Aus Anlass der umfangreichen Weiterbildungsoffensive des Bundes, bei der Umweltbildung vorerst vergessen wurde, liess das SZU des WWF eine Standortbestimmung mit einem Katalog von möglichen Interventionsorten und Massnahmen für eine «ökologische Bildungsoffensive» erstellen.

Annexe 6

Hearings

Les résultats du projet Avenir Education Environnement Suisse se veulent un message adressé aux organisations et personnes en charge de l'éducation à l'environnement: où et comment mettre en pratique l'éducation à l'environnement. Il fallait toutefois que celles-ci sachent et disent si elles se considèrent en mesure d'offrir les prestations demandées; elles sont en outre compétentes pour évaluer propositions et souhaits. C'est pourquoi nous avons récolté leurs réactions lors de hearings; ces réactions figurent, à titre de points de vue, à la fin de ce rapport. Nous sommes bien conscients que la frontière entre les deux groupes est fluctuante. Les remarques intégrées directement dans la rédaction du rapport ne sont plus présentées ci-dessous.

Trois hearings ont été organisés avec les expertes et experts suivants:

11 janvier 2001, Berne: Hans Althaus (canton d'Argovie), Gabriela Graf-Kocsis (FEE/SUB), Walter Herren (LCH), Hans Meier-Küpfer (canton de Bâle-Ville), Kuno Roth (Greenpeace), Barbara Sieber (Atelier für Ökologische Bildung), Franziska Wüthrich (Pro Natura), Verena Singeisen (canton de Bâle-Ville), Martin Stauffer (CDIP).

17 janvier 2001, Zurich: Thomas Bucher (OFEFP), Ursula Frischknecht (canton de Saint-Gall), Christoph Grupp (sanu), Urs Kuhn (canton d'Argovie), Peter Kyburz (WWF), Ueli Nagel (Pestalozzianum Zurich), Stephan Rechberger (canton de Thurgovie), Thea Rauch-Schwegler (SILVIVA), Heinrich Schenkel (canton de Bâle-Ville).

29 mars 2001, Yverdon: Sylvain Affolter (OFEFP), Christian Bérard (STRID Yverdon), Myriam Bouverat (Fondation Education et développement), Yves Delamadeleine (canton de Neuchâtel), Pierre Goeldlin (conseil de fondation FEE/SUB), François Godi (SILVIVA), Philippe Grosvernier (Centre Nature des Cerlatez), Elena Hauser (WWF), Cédric Jeanneret (Agir 21, Genève), René Longet (SPE), Raphaëlle Probst (Agenda 21, Ville de Neuchâtel), Dominique Rouyet (canton de Vaud), Nicolas Ryser (canton de Vaud).

Résultats

En général

Le projet et le rapport sont en général bien, voire très bien *acceptés*. La vue d'ensemble (à tous les niveaux de l'éducation), les déclarations politiques et stratégiques, et le

principe choisi d'être à l'écoute des milieux de l'éducation ont reçu des éloges particuliers. On aurait apprécié une *présentation* plus synoptique, mettant mieux en évidence l'origine des déclarations, des souhaits et des recommandations. Un des motifs avancés est que beaucoup d'éléments proposés pour un niveau valent aussi pour d'autres. Il est frappant de constater les espoirs mis dans les effets du rapport. Quelques personnes ont estimé que le projet sous-évaluait l'importance des efforts nécessaires à sa *mise en œuvre*.

La faible représentation des milieux de *l'économie*, dans le choix des participants au groupe de projet, a été considérée comme regrettable. Cela devra être corrigé en les associant étroitement à la mise en œuvre des propositions d'action concrète.

Une autre lacune a été constatée en ce qui concerne les *comparaisons internationales*. Il a été proposé de combler cette lacune, notamment au niveau de la mise en œuvre des recommandations, par une étude qui pourrait être un travail de licence.

Tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, on a longuement discuté pour savoir si *l'éducation à l'environnement* ne devrait pas être aussi considérée comme une discipline («notion verticale»). La majorité a plaidé pour une *approche interdisciplinaire* («notion horizontale») – tout en soulignant qu'il est indispensable de prévoir des *plages horaires* à cet effet. L'éducation à l'environnement doit au moins être prise en compte dans le domaine de la didactique des disciplines (formation des enseignantes et enseignants).

La question des *relations entre éducation à l'environnement et développement durable* a elle aussi été discutée à fond. L'opinion prévaut que l'éducation à l'environnement doit conserver son identité pour ne pas accroître encore la complexité de l'action concrète. Une forte minorité souhaite que des notions comme «éducation au développement durable» ou «agendas 21 locaux» soient mieux soutenues (par analogie avec ce qui se fait en Allemagne), afin de prendre en compte toute la dimension du développement durable. Nos interlocuteurs sont tous d'avis que l'éducation à l'environnement ne doit plus être traitée isolément, mais dans le cadre de la notion de «développement durable» et comme une de ses voies d'accès. La discussion a aussi fait ressortir le besoin d'une *définition claire de l'éducation à l'environnement*.

On a enfin relevé que *l'éducation à l'environnement extra-scolaire et non institutionnelle* n'est mentionnée qu'en passant dans le rapport.

Chapitre 2, Situation actuelle

L'importance du *changement de paradigme* a été soulignée à plusieurs reprises. Le principe du *tableau* opposant éducation à l'environnement «traditionnelle» et «moderne» a été approuvé. Mais on a souvent regretté une présentation parfois tendancieuse d'une éducation à l'environnement «traditionnelle» qui a disparu depuis longtemps, voire n'a jamais existé. Dans la colonne de droite, les objectifs sont formulés de manière trop peu concrète («une éducation à l'environnement passée à l'assouplissant»). Le tableau est ac-

ceptable à condition que les objectifs de la colonne de gauche soient admis comme bases encore valables pour ceux de la colonne de droite.

Chapitre 3, L'éducation à l'environnement aux différents niveaux de la formation

La mention de la *situation de surcharge des enseignantes et enseignants* est justifiée, mais elle n'est pas tolérée comme cause de moins d'éducation à l'environnement («l'EE n'est pas un luxe, mais une nécessité»). Voici des propositions pour résoudre ce dilemme: augmenter les plages horaires; s'adresser aux écoles et au système scolaire, non au corps enseignant; évaluations et contrôles de qualité (qui ne sont pas assez pris en compte dans le rapport).

On estime que le concept de «formation générale», dans la *recommandation 1*, n'est pas assez clair.

La thèse selon laquelle *l'intégration de l'éducation à l'environnement* au système éducatif risquerait d'être freinée par un trop grand nombre d'activités extérieures (groupes d'intérêts divers) est contestée par les ONG.

Recommandation 4: Les participantes et participants aux hearings ne sont pas tous convaincus que le système éducatif peut ou doit apporter beaucoup à la mise en œuvre du «développement durable».

Acteurs (répartition des rôles): Ce sont surtout les Suisses romands qui plaident pour un engagement plus fort de la Confédération dans ses domaines de compétence (degré secondaire II). Une meilleure collaboration avec la CDIP, pour la réalisation des propositions concrètes, semble résolument nécessaire. Mais il ne faut pas surestimer les possibilités de la CDIP.

Pour ce qui est de la *recommandation 7*, les spécialistes cantonaux ne voient pas d'un trop bon œil l'appel fait aux cantons de recourir plus aux prestations des ONG, parce qu'elles dépendent d'appels de fonds. Des discussions et des éclaircissements sur les relations entre Etat et ONG sont souhaités.

Sur les *organes spécialisés et de coordination* («Fachstellen», mentionnés dans la recommandation 7), on demande s'ils ont vraiment fait leurs preuves partout. Ils ne devraient intervenir que dans une «phase pilote», jusqu'à ce que l'éducation à l'environnement soit intégrée à l'éducation en général.

La *déclaration de la CDIP 1988* peut-elle être encore valable aujourd'hui, après le changement de paradigme, se demande-t-on? Y a-t-il là une contradiction? Pour le représentant d'un organe spécialisé, on a jugé de manière trop optimiste la réalisation du point 6 de cette déclaration.

Plans d'études: L'éducation à l'environnement, voire le «développement durable» sont déjà ancrés dans certains plans d'études ou dans leur contenu. C'est la mise en œuvre qui fait défaut, fondée sur une bonne conception didactique de l'éducation à l'environnement. Ne pourrait-on pas susciter des recherches dans une ou plusieurs hautes écoles pédagogiques? Même si la *recommandation 9* est formulée de manière plutôt abrupte, selon un des participants, elle n'est toujours pas assez ciblée. L'essentiel serait de prévoir les plages nécessaires dans l'organisation des plans d'études.

L'existence de *matériel d'enseignement* ne suffit pas, encore faut-il qu'il soit accessible. Des améliorations seraient possibles p.ex. sur le modèle de la convention conclue entre la Fondation Education et Développement et la CIIP de Suisse romande.

Recommandation 12: Les organes spécialisés relèvent que le programme «Ecole, espace de vie» n'a pas été suffisamment mis en pratique jusqu'ici pour pouvoir servir de référence.

Ecole professionnelles: L'accent est trop mis sur les écoles de métiers et pas assez sur les écoles de commerce. Les références à la législation doivent être plus précises. On ne peut affirmer que les cours de didactique de l'environnement soient peu fréquentés. La recommandation 17 va trop loin et a donc peu de chances d'être suivie. Et pourquoi se limiter aux écoles professionnelles?

Ecole de maturité: Les écoles de maturité, qui n'avaient été prises en compte que marginalement dans la version du rapport discutée au cours des hearings, sont désormais traitées sur recommandation des participants. Les opinions divergent quant à savoir si écoles professionnelles et écoles de maturité doivent être traitées ensemble ou séparément.

Recommandation 21: Plusieurs personnes critiquent l'idée de faire de l'éducation à l'environnement une discipline spécialisée dans la formation du corps enseignant. Le terme «éducation à l'environnement» pourrait éventuellement être abandonné. L'efficacité de la formation continue des enseignantes et enseignants n'est pas garantie partout, c'est un domaine souvent faible.

Formation continue: Ce qui est dit ici de la «formation des adultes» classique vaut aussi pour d'autres domaines (formation continue en entreprise, etc.).

Chapitre 4, Des recommandations à la mise en œuvre

Plusieurs personnes auraient souhaité que les recommandations, et surtout les propositions de mise en œuvre, soient formulées de manière *plus concrète et plus précise*. Qu'attend-on précisément de qui? Qui est responsable de quoi? Qui donne mandat à qui? Qui assume la direction des propositions de mise en œuvre? Il faut mieux définir certains rôles, comme celui de la Fondation Suisse d'Education pour l'Environnement, ceux des ONG et de l'économie.

Une mention des *effets* des mesures et un *controlling* (sur ce qui est en cours et ce qui n'est pas encore fait) seraient utiles et nécessaires.

Dans la mesure où les remarques sur certaines propositions de mise en œuvre ont pu être prises en compte, elles ont été directement intégrées aux parties correspondantes du rapport.

Annexe

L'éducation à l'environnement liée à la nature/pédagogie de la forêt: Plusieurs participantes et participants ont relevé qu'un poids trop important a été accordé en annexe à l'éducation à l'environnement liée à la nature, notamment sous la forme de «pédagogie de la forêt», par rapport à d'autres secteurs (agriculture, etc.). On ne sait pas précisément si SILVIVA est une organisation qui offre une éducation à l'environnement ou si elle joue le rôle d'une coordinatrice neutre.

Annexe 7

Glossaire

Abréviations et sigles

Pour les organisations avec un lien à l'éducation à l'environnement, voir l'annexe 3. Elles ne sont pas reprises dans le glossaire.

Agenda 21

Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Rio de Janeiro (1992), pour la mise en œuvre des décisions de la conférence.

Agenda 21 local

Mise en œuvre de l'Agenda 21 (voir ce terme) au niveau régional ou communal.

Commission Brundtland

La Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) a présenté en 1987 le rapport «Notre avenir commun». On l'appelle souvent le «rapport Brundtland», du nom de la présidente de la Commission à l'époque, Gro Harlem Brundtland, première ministre de Norvège. La définition du «développement durable» utilisée reste aujourd'hui la description la plus usuelle de ce concept.

Conférence de Rio des Nations Unies 1992

Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (dite aussi «Sommet de la terre»), à laquelle ont participé 179 chefs d'Etat ou de gouvernement ou leurs représentants ainsi qu'un très grand nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales («la plus grande conférence au sommet de tous les temps»). Elle a adopté deux accords internationaux, deux déclarations de principe et un programme d'action (l'Agenda 21, auquel nous nous référons fréquemment dans le présent rapport) sur la question d'un développement durable pour le monde.

CTI

«Commission pour la technologie et l'innovation». La CTI soutient des projets qui favorisent la mise en œuvre et le transfert de nouvelles connaissances technologiques. Elle encourage la collaboration entre les entreprises et les institutions de formation et de recherche de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT. Elle travaille selon le système de milice, l'OFFT se charge du secrétariat.

DD

Développement durable (voir ce terme).

Degré (scolaire)	On distingue l'école obligatoire: degré primaire, secondaire 1, et les degrés post-obligatoires: secondaire 2 (maturités et apprentissages), supérieur et universitaire (parfois appelés degré tertiaire), enfin la formation continue des adultes («secteur quaternaire»). (Voir aussi l'annexe 2.)
Développement durable (DD)	Etape (de la civilisation) qui doit permettre de satisfaire les besoins actuels (de tous les êtres humains) sans diminuer la possibilité pour les générations futures de couvrir leurs propres besoins. Cette définition générale donnée par la Commission Brundtland (les ajouts entre parenthèses proviennent de nous) implique aussi que l'environnement doit rester dans un état qui lui permette de procurer ou de régénérer les ressources nécessaires. (Voir aussi chapitre 2.3.)
Ecole, espace de vie	(Lebensraum Schule) Programme visant une organisation humaine et écologique des écoles et de leur environnement par les communautés scolaires elles-mêmes. Il est conduit par la CDIP de la Suisse du Nord-Ouest et plusieurs cantons, et coordonné par la FEE.
Education à l'environnement	Elle fournit la compétence de s'occuper de manière constructive des problèmes de l'environnement dans toutes leurs dimensions sociales et personnelles.
Education à l'environnement liée à la nature	Voir l'annexe 4.
Education au développement	Education qui respecte le principe éthique d'égalité des chances de développement pour tous les êtres humains et tous les peuples. Comme cela n'est pas possible sans une vision d'ensemble globale, l'éducation au développement est aujourd'hui intégrée au concept de «l'éducation dans une perspective globale» (voir sous ce terme).
Education au développement durable	Contribution de l'éducation aux lignes directrices du développement durable. On trouvera plus de détails au chapitre 2.3. [On l'appelle aussi, de manière erronée, «éducation à la durabilité» ou «éducation durable».]
Education dans une perspective globale	L'éducation dans une perspective globale (Global Education, Globales Lernen) est issue de l'éducation au développement. Elle est entendue aujourd'hui comme la réponse pédagogique à la mondialisation. Il s'agit par là de transmettre une vision interdisciplinaire des questions

essentielles de civilisation (rapports Nord-Sud, questions multiculturelles, paix, droits humains, développement durable). L'objectif consiste à encourager chez les apprenantes et apprenants la compétence à trouver leur place dans la complexité du monde et à y jouer un rôle actif. En Suisse, c'est surtout la Fondation Education et Développement, à Lausanne, Berne et Bellinzone, qui est engagée dans ce domaine.

Education des adultes,
formation d'adultes

Voir «Formation continue».

Education socioculturelle
à l'environnement

Education à l'environnement qui part du principe que les problèmes de l'environnement se développent dans le milieu social et culturel où vivent les êtres humains, et que c'est donc de là qu'il faut partir pour chercher des solutions.

EE

Education à l'environnement.

Fachstellenkonferenz
Umweltbildung

Organe de coordination des responsables de l'éducation à l'environnement, organisé par la FEE/SUB. Des représentantes et représentants de toutes les organisations et institutions suisses qui s'engagent de manière importante dans les questions d'éducation à l'environnement tiennent chaque année des réunions de coordination pour échanger des informations ou, le cas échéant, élaborer des prises de positions.

Formation complémentaire

Formation continue professionnelle indispensable pour réagir à l'évolution et aux nouveautés de la profession, avec des outils que ne donne pas la formation de base.

Formation continue

Selon la FSEA, la formation continue (formation «de niveau quaternaire») comprend l'éducation générale et professionnelle des adultes. La FSEA utilise indifféremment les termes «formation des adultes», «éducation des adultes» et «formation continue», mais ce dernier terme est celui qui s'impose généralement.

Formation de base

Elle comprend l'école enfantine, l'école primaire et le secondaire I.

FSEA

Fédération suisse pour la formation continue (anciennement «Fédération suisse pour l'éducation des adultes»). Organisation faîtière pour l'éducation générale et professionnelle des adultes (Zurich, Lausanne, Vezia).

GAP	Global Action Plan. Programme privé soutenant l'activité volontaire en faveur de l'environnement dans des groupes locaux.
HEG	Haute école de gestion.
HEP	Haute école pédagogique.
HES	Haute école spécialisée.
IDA-Rio	«Comité interdépartemental Rio». Organe de coordination des offices fédéraux qui participent à la mise en œuvre des décisions de l'ONU à Rio (1992). L'IDA-Rio est présidé à tour de rôle par les chefs des offices fédéraux OFEFP, DDC et SECO.
ISO 14001	Norme internationale certifiant un système de management environnemental.
ISPFP	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (Zollikofen, Lausanne, Lugano). L'ISPFP s'occupe de la formation continue et permanente des enseignantes et enseignants des écoles professionnelles ainsi que de la recherche et de la documentation en la matière. (Son mandat précis est en cours de révision.)
LCH	Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer.
Lebensraum Schule	Voir «Ecole, espace de vie».
Module	La formation professionnelle initiale et continue est de plus en plus dispensée sous forme de modules. Si leur structure et leur organisation atteignent certaines normes minimales, les modules peuvent être certifiés par la Centrale suisse des modules et se combiner p.ex. avec une formation ou des cours reconnus par l'OFFT. (Le concept de module n'est toutefois pas limité à la formation professionnelle.)
ONG	Organisation non gouvernementale, association.
ORRM	Ordonnance du Conseil fédéral/règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, 1995. Règlement qui définit au niveau suisse les conditions cadres de reconnaissance des écoles et des examens de maturité.

Pédagogie des catastrophes	C'est ainsi que l'on a nommé, voire que l'on nomme encore une éducation à l'environnement qui se fonde sur l'effet dissuasif de la connaissance des dégâts et des catastrophes écologiques. Mais cette pédagogie s'est révélée vaine, voire négative car, au lieu de susciter un comportement responsable face à l'environnement, elle a des effets décourageants et paralysants.
Professions SWISSMEM	Professions de l'industrie des machines, des métaux et de l'électricité. (SWISSMEM est l'organisation qui représente l'industrie suisse des constructeurs de machines, des métiers des métaux et de l'électricité.)
Qualifications clés	Compétences et capacités de base comme la capacité de communiquer, les compétences sociales, etc. Il s'agit d'un terme flou qui laisse une grande latitude d'interprétation, ce qui l'a rendu contestable.
Quaternaire	Voir «Degré scolaire».
Radix	«Fondation suisse pour la santé Radix». Elle soutient la qualité de la promotion de la santé et son ancrage dans la vie sociale. Elle a des bureaux à Zurich, Lucerne, Berne, Fribourg, Lausanne et Lugano.
Rio 1992	Forme abrégée, d'usage fréquent, pour la Conférence des Nations Unies de 1992 à Rio (voir ce terme).
RRM	Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (voir ORRM).
Secondaire I	Partie de l'éducation de base (école obligatoire) où se fait généralement une sélection vers différents types d'écoles (voir aussi l'annexe 2).
Secondaire II	Ecoles suivant l'école obligatoire (gymnase, collège, école de culture générale, école des métiers, etc.; voir aussi l'annexe 2).
SER	Syndicat des Enseignants Romands
Sigles	Voir «Abréviations».
Tertiaire	Voir «Degré scolaire».